

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 24 novembre 2014 à 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
Salon 2
513, avenue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Dre ISABELLE GINGRAS 4
Dr BRUNO IMBEAULT
M. RASVAN POPESCU
MINGANIE SANS URANIUM 22
M. Jacques Gélinau
M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET 31
REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA GRANDE BAIE DE SEPT-ÎLES 41
Mme Louise Gagnon
Mme DENISE JOURDAIN 57
NATION INNUE 62
Chef Mike McKenzie
Me Morgan Kendall
M. André Michel

**SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, si vous vouliez prendre vos places, nous allons débiter dans un instant.

10 Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième semaine de la troisième phase de notre audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Bienvenue également aux personnes qui nous suivent sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement au BAPE le 3 mars dernier. Dans sa lettre qui définissait le mandat de la Commission, le ministre précisait, et je cite :

20 «Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête dont notamment ceux liés à la santé, à la sécurité qui sont associés à ces activités.»

25 Alors pour réaliser son mandat, notre Commission est appuyée dans ses travaux par deux (2) commissaires, madame Michèle Goyer qui ne pouvait être ici ce soir et monsieur Joseph Zayed qui m'accompagne.

30 Elle est également assistée par une équipe d'analystes dont madame Julie Crochetière qui est ici ce soir à ma gauche, ainsi que par madame Rita Leblanc, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est à l'arrière et auprès de qui vous pourrez vous inscrire si vous voulez intervenir, et par madame Louise Bourdages qui est notre conseillère en communication.

35 Nous sommes également accompagnés par une équipe du Centre des services partagés du Québec qui assure l'organisation technique, la logistique et la sonorisation.

40 Alors tous les propos de cette audience sont enregistrés et seront retranscrits par madame Denise Proulx et madame Yolande Teasdale, nos sténographe officielles.

La transcription de la séance de ce soir et celle des autres séances de cette deuxième partie seront accessibles dans un délai d'environ une semaine après leur tenue dans les centres de documentation ou sur le site Web.

45 Nous avons tenu, du 20 mai au 23 juin, la première phase de cette audience publique, une phase qui a permis à la Commission de recueillir les préoccupations de la population afin d'ajuster notre stratégie d'enquête.

50 La seconde phase, dite de questionnement et d'information, a permis à la Commission et aux participants d'approfondir les enjeux qui font l'objet de notre enquête en présence d'experts et de personnes-ressources, et notre analyse, à ce moment-là, était forcément fortement influencée par la première phase, à partir des préoccupations que nous avons récoltées dans une tournée provinciale.

55 Nous abordons ce soir, ici à Sept-Îles, la troisième phase de cette audience publique qui a pour but de permettre à la Commission d'entendre les personnes et les groupes qui ont déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître leur opinion de vive voix.

60 Le déroulement de la séance est le suivant! Je vais demander aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, afin de les aviser et d'aviser évidemment notre secrétariat de leur présence pour qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

65 Le temps alloué à chaque présentation sera de quinze (15) minutes et, au besoin, la Commission pourra échanger avec les présentateurs afin de préciser, le cas échéant, leur point de vue.

70 Si le temps nous le permet, les personnes qui voudraient présenter leur point de vue verbalement pourront aussi le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle auprès de madame Leblanc. Ces personnes seront alors appelées par ordre d'inscription et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

75 Je souhaite rappeler l'importance de maintenir un climat serein au moment de la présentation des mémoires de chacun. C'est ainsi que, évidemment, aucun propos diffamatoire ou injurieux ne sera accepté au cours de l'audience, de même que les manifestations d'approbation ou de désapprobation.

80 À la suite de cette troisième phase, la dernière de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, des questions supplémentaires seront adressées par la

Commission aux différents experts ou aux personnes-ressources que nous avons accueillis en deuxième phase, et les réponses que nous obtiendrons seront aussi ajoutées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être évidemment consultées par tout le monde.

85

La Commission d'enquête, à la suite de ses travaux, va rédiger son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que de nos constats et de l'analyse de la Commission dans le dossier à l'étude.

90

Il sera remis, ce rapport, au ministre de l'Environnement au plus tard le 20 mai prochain et le ministre, lui, disposera de soixante (60) jours pour le rendre public par la suite.

95

Alors je voulais vous signaler aussi qu'il y a des questionnaires sur les chaises, ça nous permet d'apprécier votre point de vue quant aux services du BAPE et je vous inviterais, à la fin, à les remettre à l'arrière de la salle.

100

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ISABELLE GINGRAS**

PAR LE PRÉSIDENT :

105

Alors j'appellerais sans plus tarder un premier intervenant qui est inscrit ce soir, c'est-à-dire la docteure Isabelle Gingras.

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

110

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

115

Bonsoir madame Gingras. Pourriez-vous nous présenter les deux (2) personnes qui vous accompagnent?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

120 Oui, c'est ce que j'allais faire. Deux (2) personnes très importantes pour moi. Il y a docteur
Bruno Imbeault, pneumologue ici à Sept-Îles qui faisait partie des médecins qui avaient sonné
l'alerte en 2009, docteur Imbeault ici.

125 Vraiment, la personne qui, à la base, est responsable de tout ça, l'ingénieur Rasvan Popescu
qui est là. C'est lui en fait qui nous avait informés, qui avait informé la population de Sept-Îles qu'il y
avait un projet uranifère dans la région, qui avait fait des tournées auprès de différentes instances,
discussions avec les médecins, avec les chambres de commerce, qui avait vraiment sonné l'alerte.

130 Donc si on est ici ce soir tout le monde, c'est vraiment que ça part de monsieur Popescu,
puis j'aimerais le remercier pour tout ce qu'il a fait.

Donc ils sont ici un peu...

PAR LE PRÉSIDENT :

135 Pourriez-vous, pour les fins de la transcription, donner aussi le prénom de monsieur?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

140 Rasvan Popescu.

Donc c'est vraiment symbolique, parce qu'on était vraiment le trio très actif au départ, donc je
suis contente qu'ils soient là ce soir pour m'épauler.

145 Donc j'ai préparé une présentation PowerPoint!

150 Donc une mise en contexte! En 2008, nous étions environ trente-quatre (34) médecins du
CSSS de Sept-Îles qui s'opposaient à un projet d'exploration et possiblement d'exploitation de mine
d'uranium dans la région. Donc on avait fait plusieurs démarches pour sensibiliser la Santé
publique, puis c'était un peu un coup d'épée dans l'eau.

155 Donc le 4 décembre 2009, on avait sorti publiquement, il y avait une vingtaine de médecins
de Sept-Îles qui avaient fait parvenir une lettre au ministre de la Santé Yves Bolduc annonçant un
départ éventuel si une mine d'uranium voyait le jour dans la région.

Le 11 décembre 2009, le docteur Alain Poirier est venu à Sept-Îles avec le directeur de la
Santé publique; ils nous ont rencontrés et suite à cette rencontre-là, il y a eu l'annonce de la

création d'un groupe de travail qui serait présidé par le docteur Raynald Cloutier qui allait comme étudier l'ensemble du dossier, donc évaluer les risques associés à un projet d'uranium sur la Côte-Nord.

160

Et entre autres, on avait donné docteur Cloutier comme président de ce groupe-là dont moi je faisais partie, le docteur Imbeault, des membres des différents ministères, de l'Environnement, des Ressources naturelles, il y avait des citoyens, il y avait la Ville de Sept-Îles, il y avait la Communauté innue, donc on était plusieurs. Donc il y a eu un mandat donné à l'INSPQ de faire la revue de littérature, documents qu'on vous a sûrement déposés puis qu'ils sont venus présenter.

165

Aussi comme mandat, on avait de rencontrer la CCSN; l'INSPQ est venu nous rencontrer aussi, nous expliquer un peu comment ils allaient procéder, les différents ministères, j'ai gardé les anciennes appellations parce que c'était ça dans le temps. Donc un peu quel était leur mandat par rapport aux mines en général, aux mines d'uranium, donc les ressources sur le terrain, les limitations, etc.

170

Et puis nous, notre but, c'était d'analyser l'ensemble de l'information puis de faire des recommandations. Ce document-là aussi vous a été sûrement déposé.

175

Donc maintenant certains faits! Si on part avec le principe qu'au niveau de l'état des connaissances actuelles, c'est qu'il n'y a aucun seuil sécuritaire pour l'exposition à la radioactivité. Donc même il y a des impacts au niveau des faibles doses, on peut retrouver ça dans des documents scientifiques dont le BEIR VII.

180

Ce qu'on sait aussi, c'est que quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) de la radioactivité d'un projet uranifère va être contenue dans les résidus qu'on va devoir gérer à cause de la demi-vie qui peut être peut-être de l'ordre de plusieurs milliers d'années.

185

Donc selon moi, ça ne respecte pas le principe fondamental d'équité intergénérationnelle.

Aussi, je vous ai déposé en annexe le mémoire qu'on avait rédigé, plusieurs collaborateurs, qui a été appuyé par une cinquantaine de professionnels de la santé qui appuyaient à ce moment-là la demande de moratoire sur l'industrie uranifère. Donc vous avez la liste de ces professionnels-là dans l'annexe.

190

Puis on sait aussi qu'il y a des moratoires qui existent déjà, puis ça a été dit par plusieurs interlocuteurs, puis entre autres, il y a eu le rapport du National Academy of Sciences qui a permis à la Virginie de se positionner dans le dossier.

195

200 Donc ce qu'on sait aussi, c'est que la CCSN, dans ses documents, parce que comme je vous ai déjà dit, des fois, ce qui est dit par la CCSN puis ce qu'on retrouve dans leurs écrits, des fois il y a comme un décalage, mais dans les écrits de la CCSN, puis ça, je vous l'ai soumis aussi, c'est dans les annexes de mon annexe, dans le fameux document qui est le mémoire d'une cinquantaine de pages, ils disent que la construction de barrières physiques adéquates présente un défi technique majeur qui est présentement entouré d'incertitudes. Donc ça, c'est dans des documents qui datent de 2010.

205 Ce qu'on sait aussi, il y a un document du Pembina Institute, parce qu'entre autres, l'industrie prétend que c'est une solution au niveau des changements climatiques. Si on compare au charbon, ils ont raison, mais il reste que c'est pas la meilleure solution. Puis ça, la CCSN est obligée de confirmer ce que je disais au niveau de l'affirmation du nombre de kilotonnes de concentrés, ce que ça donnait comme émission en CO₂; ils ont été obligés de dire que c'était vrai, puis qu'il y avait des solutions qui étaient plus vertes et puis qui émettaient moins de CO₂.

210 Comme autre fait aussi, c'est que dans les documents de la CCSN, on retrouve que les options de stockage des résidus utilisés sont mieux adaptées pour les minerais à forte teneur, comme on retrouve en Saskatchewan, puis la CCSN, dans ses documents, reconnaît que ça pourrait poser un défi pour les mines à faible teneur, comme on peut retrouver au Québec.

215 Donc comme vous savez, en Saskatchewan, ça peut aller jusqu'à vingt pour cent (20 %) de teneur en uranium; ici, j'ai regardé encore, ce qu'on avait sur la Côte-Nord, c'est en bas de un pour cent (1 %), puis même, je pense, en bas de point zéro cinq-point zéro trois (0,05 %-0,03 %) qu'on avait de pourcentage comme teneur! Puis j'ai révisé les documents de Strateco qui était le dernier projet, puis c'était en bas de un pour cent (1 %).

220 Donc ce qui va impliquer des plus gros volumes à gérer.

225 Ce qu'on sait aussi, c'est qu'il y a eu plusieurs ruptures de barrages à rétention qui ont été ressenties, je vous ai mis la référence, je les reprendrai pas toutes, mais on voit qu'il y en a plusieurs dans ma diapo. Donc ça les années 94, donc on parle pas de quarante-cinquante. Il y a aussi au Canada, en Saskatchewan, il y avait eu quelque chose en 84. Il y a eu aussi des accidents mortels, pas nécessairement avec un bris de barrage, mais il y avait eu une fuite de fluorure d'uranium gazeux qui avait causé un mort et beaucoup de blessés.

230 Il reste que toutes ces années-là, avec le travail de l'INSPQ, le rapport a été déposé. Je pense, bon, vous les avez entendus, ce qui ressort, c'est entre autres, il y a pas beaucoup d'études. Au niveau épidémiologique, il y avait environ onze (11) études, puis c'était sur la relation des mines d'uranium et la santé de la population.

235 Nous, on aurait aimé, étant donné la faible quantité d'études, qu'ils puissent extrapoler en prenant d'autres types d'expositions puis d'extrapoler en fonction d'une dose, puis avoir une puissance, puis de se prononcer sur toutes sortes d'effets possibles, mais malheureusement, ça ne s'est pas passé.

240 Donc c'est qu'on s'attendait à ce genre de résultats là. La plupart, c'était sur des décès, les études, au niveau des cancers, rarement sur d'autres problèmes de santé, donc que ce soit des malformations ou des problèmes de maladies auto-immunes par exemple, il n'y a rien qui est ressorti à ce niveau-là.

245 Donc ce qui est sorti des résultats, vous le savez déjà, ce qui était connu, une augmentation du risque de cancer du poumon chez les travailleurs miniers, en particulier les hommes.

Il y avait une suspicion d'augmentation de risque de décès par leucémie. Puis on a regardé pour onze (11) autres types de cancer, puis il y avait une suspicion d'absence d'augmentation de décès où, dans certains cas, on disait que les données ne nous permettaient pas de conclure.

250

Ce qu'on m'a dit, c'est que l'auteure principale de cette section-là disait qu'elle n'avait rien trouvé d'inquiétant. On peut le regarder sous un autre angle. Moi, j'ai rien vu de rassurant. Donc si les données permettent pas de conclure, bien, ça permet pas de conclure que c'est rassurant. Donc moi, c'est mon interprétation des choses, donc dépendant si on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide!

255

Au niveau de la section du risque toxicologique! Encore là, sur un potentiel de deux cent quarante-trois (243) études, ils en ont gardé seulement treize (13). On n'a pas de données sur le bruit de fond. Il y a certaines choses où on remarquait qu'il y avait une dose radiologique plus élevée.

260

Par contre, cette section-là permet de conclure que les mines d'uranium pouvaient donner une exposition supplémentaire à ce qu'on donne comme barème, au-delà d'un millisievert (1 mSv), puis il n'y avait pas de données sur c'est quoi la zone tampon qui est nécessaire pour protéger des population.

265

Donc la littérature ne permettait pas de répondre à plusieurs problèmes, comme entre autres s'il y avait un accident, parce que là, c'était dans un contexte où il n'y avait pas eu de problèmes avec la mine, mais que s'il y avait un Mount Polley avec une mine d'uranium, il faut être capable d'extrapoler aussi ça serait quoi les impacts, et on n'a pas cette information-là.

270

Il y avait beaucoup d'informations sur les impacts psychosociaux qui étaient rattachés même aux mines d'uranium, donc l'anxiété liée à la radioactivité, que ce soit une radioactivité qui est

275 réelle ou appréhendée. Puis il y a des choses qui sont rattachées aux mines en général, comme la
consommation matérielle, la drogue, l'alcool, donc l'altération du climat social, ça, on le voit. On le
voit avec Mine Arnaud, puis c'est sûr que s'il y avait un projet uranifère, il y aurait probablement
une altération du climat social en lien à une perte de confiance envers les autorités.

280 Il y a la question des inégalités sociales qu'on remarque souvent dans les régions minières,
donc il y a certaines personnes qui sont avantagées, mais il y a énormément de coûts sociaux
rattachés à ça.

285 Puis au niveau des groupes plus vulnérables, on parle des Autochtones qui sont impactés
par ça.

290 Donc quand on a ramassé toute l'information des différentes instances, incluant, parce que
c'est pas l'ensemble, c'est une partie, le rapport de l'INSPQ, donc nous, on s'est vraiment basé sur
c'était quoi les ressources sur le terrain, la réglementation, comment c'était encadré, donc le
groupe de travail dirigé par le DSP de la Côte-Nord a permis de conclure que les aspects humains
étaient négligés, même au stade de l'exploration.

295 Puis le groupe se questionnait sur la capacité des organismes réglementaires à appliquer les
lois et les règlements. Donc on se questionne par rapport à des mines ordinaires, si on peut
appeler ça des mines ordinaires, mais quand on a affaire à une mine d'uranium, il y a des défis
supplémentaires. Donc déjà, s'il y a un flou, les réponses étaient floues par rapport aux différents
ministères, donc c'est rien pour nous rassurer. Surtout qu'on l'avait vu aussi ici au BAPE de Mine
Arnaud, comment des fois c'était la confusion au sein des ministères, je pense que vous avez été
témoins de ça.

300 On constatait aussi que la double juridiction, donc CCSN et les ministères ici, puis la
diversité des lois et des règlements, ça rendait le processus complexe voire même obscur pour les
citoyens.

305 Puis on considérait aussi que la déclaration obligatoire de point un pour cent (0,1 %) d'
uranium n'était pas cohérent avec les niveaux d'exploitation qui pouvait être vus dans d'autres
pays qui étaient des fois même inférieurs à point zéro cinq pour cent (0,05 %).

310 Ce qu'on a appris aussi, c'est qu'au niveau de la CCSN, quand le site était considéré comme
étant sécurisé, c'était repris par la province, puis avec des restrictions d'utilisation, donc elle n'avait
plus de rôle à jouer.

Ce qu'on a appris aussi, puis qui peut remettre en question la partialité de la CCSN, c'est
qu'elle est financée que par l'émission des permis. Donc ce qui pose un problème.

315 Puis ce qui m'a fait comprendre un peu pourquoi des fois dans leurs interventions, j'avais
l'impression qu'ils agissaient un peu comme un promoteur plutôt qu'un organisme gouvernemental
qui devrait pas se positionner, puis s'il y en a, bien, ils sont là pour encadrer, puis s'il y en a pas,
320 bien, c'est pas plus grave que ça, il y en a pas. Et je trouvais qu'ils se démenaient beaucoup pour
essayer de démolir notre argumentaire, que ce soit via des débats publics, des débats télévisés,
que ce soit d'écrire des articles en réponses à des interventions qu'on pouvait faire.

Donc moi, je trouvais ça, ils devaient avoir un certain devoir de réserve puis de se mêler
comme ça dans la poutine, ça me questionnait beaucoup, moi, par rapport à leur impartialité.

325 Donc il y avait des sérieuses réserves concernant la durée des suivis et la capacité d'en
mesurer les impacts, puis la conclusion, bien sûr, c'était que d'autres études étaient nécessaires.

330 Il y avait des limites, comme je vous l'ai dit, c'est sûr que ça n'étudiait pas tous les enjeux en
cas d'accidents, au niveau des impacts cumulatifs, d'autres pathologies. On aurait aimé ça, comme
je vous dis, qu'on puisse aller chercher des activités, puis de faire une corrélation avec des doses,
des expositions, puis de voir ce que ça donne, parce que là, il y en a de la littérature disponible là-
dessus, puis probablement que ça nous aurait éclairés un peu plus.

Mais actuellement, ce qu'on a, c'est qu'il n'y a pas de seuil sécuritaire.

335 Donc en conclusion! Il y a des impacts qui sont connus, qui ont été décrits par l'INSPQ, mais
il y a encore trop d'incertitudes d'où l'importance de prendre les bonnes décisions, surtout lorsqu'on
a l'opportunité d'agir avant, comme on le fait en ce moment. Donc il s'agit d'appliquer les principes
de prévention, précaution et d'équité intergénérationnelle. Je pense que j'en avais parlé dans un
340 autre BAPE, dans la période, je pense, de préconsultation.

345 C'est sûr qu'on posait la question, un journaliste me posait la question, si le projet se faisait à
une distance très éloignée des populations, est-ce qu'il serait acceptable? Mais on peut pas prévoir
dans cinq mille (5000) ans quels seront les besoins en termes d'utilisation du territoire. Est-ce qu'il
va y avoir un déplacement des populations vers un point plus central au Québec, parce qu'il va y
avoir une portion qui va être submergée avec le réchauffement climatique!

350 Donc de là, d'hypothéquer puis de penser, ça, je vous l'avais signalé aussi, dans quelle
langue on doit transmettre l'information pour que le territoire soit utilisé de façon sécuritaire s'il y a
de l'enfouissement, par exemple?

Parce que c'est sûr que moi, de ce que j'en comprends, si on est dans le marché du
nucléaire, on ouvre la porte à être une province qui va accueillir les déchets radioactifs du pays,
donc d'enfourer ça dans le Bouclier canadien. Donc si les gens, dans deux mille (2000) ans, puis on

355 n'est pas habitué à penser dans cette espèce de perspective là, on a une perspective souvent de
cinq (5) à dix (10) ans, puis des fois, si on est chanceux, vingt (20) ans, mais je pense, dans ce
cas-ci, d'un point de vue éthique, il faut se poser la question.

360 Donc c'est sûr que ma position comme médecin, c'est de maintenir le moratoire
actuellement, puis si jamais c'était quelque chose qui se faisait, voici la façon qui serait souhaitable
que ça se passe.

Donc que l'exploration et l'exploitation d'uranium soient interdites au Québec!

365 Quiconque trouve, de façon fortuite, de l'uranium en exécutant des travaux d'exploration ou
d'exploitation visant d'autres minerais doit immédiatement aviser le ministère responsable. Si
trouvé en concentration de cent (100) ppm et plus, donc zéro virgule zéro un pour cent (0,01 %),
cesser immédiatement les travaux miniers et restaurer complètement les sites affectés.

370 Donc c'est un peu pour être cohérent avec des mines qui sont en opération qui ont des
concentrations qui sont très très minimes, donc étant donné la gestion, la quantité de déchets que
cela génère.

Donc j'aimerais vous remercier.

375

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. On va y aller de quelques questions si vous permettez!

380 À la page 14 de votre mémoire, vous dites en bas de page que :

«Plusieurs polluants atmosphériques sont libérés pendant l'exploitation des mines d'uranium.
Il s'agit à la fois de substances radioactives, de polluants toxiques, de particules et de gaz à effet
de serre.»

385

Vous ne faites pas allusion aux distances où ces produits peuvent avoir un impact, soit sur la
santé ou sur l'environnement. Pouvez-vous préciser?

390 Vu que vous l'évoquez, un phénomène de pollution, ça a un impact, pouvez-vous préciser
quelles sont les zones de danger? Avez-vous regardé cet aspect?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

395 Bien en fait, au niveau de la revue de littérature, c'est ça entre autres qu'on a remarqué, c'est qu'on n'a pas de données par rapport justement aux distances, donc de zones tampons où justement, ce phénomène-là n'aurait pas nécessairement d'impact au niveau environnemental, au niveau de la santé publique.

400 Par contre, comme vous savez, au niveau de la chaîne de dégradation, constamment il y a du radon qui est émis, qui se transforme en plomb radioactif qui se redépose. Donc le radon peut voyager, dépendant s'il y a des vents favorables, qui peut voyager, parce que sa demi-vie est de trois point huit (3,8) jours, ça veut dire que, comme vous savez très bien que c'est seulement cinquante pour cent (50 %) qui est transformé en autre chose, donc ça peut voyager sur des centaines de kilomètres, là.

405 Mais on n'a pas de données sur c'est quoi les concentrations qui voyagent, donc c'est quoi les doses qui vont être – ça, on n'a pas cette information-là.

410 Mais théoriquement, si on sait que ça peut voyager loin, puis ça se transforme en poussière qui peut aussi être déplacée par le vent, mais on n'a pas cette information-là de zone vraiment qui est sécuritaire, là.

415 Si on avait cette information-là, je pense qu'on serait peut-être pas ici aujourd'hui, on dirait, bon bien, minimum une distance de ça, puis ça pourrait être acceptable. Mais il y a plein de questions qui ne sont pas répondues.

Puis c'était ça notre position dès le départ, c'est qu'il y a beaucoup trop d'incertitudes. Puis une fois qu'on a la main prise dans l'engrenage, il n'y a pas de retour en arrière.

420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous vérifié dans les rapports de la CCSN quelles étaient les zones où on a décelé des rejets, soit de radionucléides, soit de toxiques?

425 **PAR Dre ISABELLE GINGRAS :**

Moi, j'ai pas cette réponse-là.

PAR Dr BRUNO IMBEAULT :

430 Moi, j'ai rien vu là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez rien vu là-dessus?

435

PAR Dr BRUNO IMBEAULT :

Non.

440

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

445

Mais probablement, c'est ça, je sais pas, aviez-vous posé la question à d'autres personnes comme Gordon Edwards?

PAR LE PRÉSIDENT :

450

Bien c'est ça, je voulais savoir.

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

455

On n'a pas cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

460

C'est ça que je voulais savoir, si vous, vous avez regardé cet aspect de la question.

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

On n'a rien vu de ça.

465

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Une autre question! Vous dites à la page 16, vous parlez de la consommation de viande. Vous dites :

470

«On a rapporté à plusieurs reprises des niveaux élevés de radionucléides dans les tissus des orignaux et des caribous à proximité des mines d'uranium.»

Et là, vous dites :

475 «La consommation régulière de cette viande pourrait augmenter le risque de développer un cancer de zéro virgule six pour cent (0,6 %) sur une période de soixante-dix (70) ans, soit de six (6) cancers par mille (1000) personnes.»

480 Je voudrais savoir ce que ça veut dire, est-ce qu'il faudrait que la personne mange pendant soixante-dix (70) ans de cette viande?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

485 Non, non, pas du tout. C'est au niveau épidémiologique, si on prend sur soixante-dix (70) ans, puis qu'on regarde le taux de cancer à l'année zéro puis qu'on regarde soixante-dix (70) ans plus tard, c'est que probablement qu'on trouverait six (6) cas de cancers de plus par mille (1000) personnes. Moi, c'est comme ça que je le comprends, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

490 Mais la possibilité qu'il y ait autant de gens autour d'une mine d'uranium dans la forêt, est-ce que c'est plausible?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

495 Bien moi, c'est sûr qu'on avait cette étude-là, c'est sûr que c'est quelque chose de possible. Est-ce que ça peut être plus, est-ce que ça peut être moins! Donc ça, c'était l'estimation de chercheurs, je pense que c'est Patricia Thomas qui a fait cette étude-là. Moi, je peux juste vous rapporter ce que la littérature dit.

500 Donc c'est sûr qu'en ne faisant pas la recherche nous-mêmes, c'est difficile de répondre à cette question-là.

PAR Dr BRUNO IMBEAULT :

505 C'est pas une question de nombre, c'est une question de proportion. C'est pas une question de nombre absolu, c'est une question, c'est un rapport, c'était juste conforme.

PAR LE PRÉSIDENT :

510 OK. Mais j'essaie d'imaginer, autour d'une mine d'uranium, celle qu'on connaît, j'ai compris de par la résistance que les gens avaient à s'approcher de ça, qu'il n'y aura pas grand monde qui va aller là. C'est ça que j'essaie de comprendre.

515 Quel est le caractère réaliste d'une projection comme ça? Je peux comprendre qu'en termes de modélisation, c'est possible. Ça, j'ai pas de difficulté à regarder ça.

Mais avez-vous regardé le côté concret? Pensez-vous que dans une diète des personnes vivant dans l'entourage d'une mine comme ça, qu'un risque comme ça est aussi élevé?

520 **PAR Dre ISABELLE GINGRAS :**

Bien, il y a plusieurs façons de regarder ça. C'est sûr que si on a une vision très court terme du problème, ça fait pas mille (1000) ans qu'on exploite des mines d'uranium, OK, bon!

525 Donc c'est sûr que là, ça se trouve à être principalement en territoire autochtone, donc des fois, sur des territoires de chasse, de trappe, etc., donc c'est sûr que ça touche des petites populations, puis des fois, les études, on n'a pas la puissance statistique pour tirer des conclusions. Donc ça, c'est une chose.

530 Mais si on a une vision beaucoup plus long terme, comme je disais tantôt, des hypothèses, donc on ne sait pas quelle sera l'occupation du territoire. Si les gens n'ont pas le choix puis ils doivent se rapprocher des sites de résidus miniers, là, c'est sûr qu'on va avoir des plus grandes populations et il y a des choses qui vont pouvoir se mesurer, là.

535 Mais il reste qu'avec les données, il y a certaines données quand même qui soulèvent des risques, si on parle de décès par leucémie, il y a quand même des études qui ont été faites par rapport à l'impact sur les enfants vivant autour des mines d'uranium, pas des mines d'uranium, mais des centrales nucléaires, il y a eu des méta-analyses là-dessus.

540 Je pense, je sais pas si les collègues de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement vous en a parlé, je pense dans le mémoire du docteur Notebaert probablement qu'on retrouve ces données-là, donc on voit vraiment que sur une distance de centrales nucléaires où là, les déchets, c'est beaucoup plus une concentration élevée, mais plus on se rapproche, plus le taux de leucémie chez les enfants augmente.

545 Mais justement, je pense que c'est de là qu'on parle du principe de précaution. C'est qu'on n'a pas ces réponses-là, mais si on suppose qu'il y avait une migration, puis il y a des gens qui

s'approchent, puis de là à prendre des décisions, si c'est une petite population – puis un cancer, c'est un cancer de trop! Surtout quand il y a des alternatives.

550

Si c'était notre seule source d'énergie possible, puis que la survie de l'humanité en dépendait, peut-être qu'on ne serait pas en train de débattre en ce moment.

555

Mais quand il y a des alternatives plus sécuritaires, un cancer, c'est un cancer de trop, ou un lupus, c'est un lupus de trop, je pense qu'il y a une collègue qui pratique en Saskatchewan qui vous a parlé de suspicion de lupus.

560

Donc c'est ça la position comme médecin. Je pense qu'il y a des alternatives qui sont plus sécuritaires, puis dans le doute, on s'abstient.

PAR LE COMMISSAIRE :

565

Peut-être juste une précision et deux (2) petites questions, puisque mon collègue a posé un certain nombre de questions que je pouvais poser!

570

C'est juste pour vous informer que la Commission a adressé une demande spécifique au Conseil de la Santé et des Services sociaux cri pour qu'il puisse établir la diète alimentaire à partir de laquelle, j'imagine que la semaine prochaine il devrait nous l'envoyer, que nous allons faire suivre au ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'il puisse évaluer, selon des scénarios de vraisemblables, conservateurs ou pires, quelle serait la contribution en uranium à partir notamment des études de Thomas en Saskatchewan, quelle serait l'exposition et le risque sur la santé.

575

Donc c'est sûr que pour nous aussi, c'est une préoccupation importante.

580

Mais ma première question ne s'adresse pas à vous, elle s'adresse à votre collègue. J'étais curieux, en fait c'est une question un peu curieuse, parce que je suis curieux de nature, vous, vous êtes ingénieur, c'est bien ça, comment se fait-il que vous ingénieur avez été le déclencheur de la préoccupation en termes d'implantation éventuelle d'une mine d'uranium, comment se fait-il?

PAR M. RASVAN POPESCU :

585

Parce qu'en 1986, j'étais en Roumanie, à la capitale Bucarest, OK, qui est à huit cents kilomètres (800 km) de Tchernobyl. Et j'ai vu l'impact qu'a eu cette explosion de Tchernobyl à huit cents kilomètres (800 km), et moins et plus.

PAR LE COMMISSAIRE :

Qu'est-ce que vous avez vécu? Ce dont vous avez été témoin?

590

PAR M. RASVAN POPESCU :

Des personnes qui avaient probablement un système immunitaire plus faible, dans quelques mois, dans une année, ont commencé à développer des cancers. Et même maintenant, il y a une incidence, une grande incidence de cancers de la thyroïde à cause des isotopes iode 131 qui se déclenchent au moment de l'explosion.

595

Mais il y a des cancers osseux aussi à cause du césium, un autre isotope radioactif qui est produit seulement dans des situations comme ça et qui n'existe pas dans la nature.

600

Donc ça, c'était la principale chose qui m'avait fait penser à l'influence de l'uranium et après ça, si vous regardez qu'est-ce qui s'était passé à Elliot Lake en Ontario, le Grand River qui a été contaminé.

605

Donc la contamination qui s'est faite s'est faite pas seulement avec les résidus directs, OK, dégagent le radon, c'est le radon qui se disperse comme un gaz comme madame Gingras a dit, peut se déplacer une centaine de kilomètres, mais il y a des poussières très fines qui sont emportées par le vent aussi ou par l'eau.

610

Ici, dans le nord, on a beaucoup de tourbières, et tous les bassins de tourbières communiquent presque entre eux, avec la nappe phréatique, donc les chances de contamination sont grandes.

PAR LE COMMISSAIRE :

615

Merci. Ça répond à ma question.

Ma deuxième question s'adresse à vous, docteur Gingras! En fait, deux (2) questions si vous permettez! Vous avez trouvé que ça valait la peine, et c'est très bien, d'annexer le mémoire que vous aviez écrit en 2010, et j'ai été curieux de savoir si, de 2010 à aujourd'hui, le même argumentaire, selon vous, reste valide en fonction notamment des cours intensifs que nous avons, comme Commission, suivis au mois de septembre!

620

Parce qu'à toutes fins pratiques, la phase 2, ça a été des cours intensifs pour tout le monde! J'avoue que personnellement, moi qui suis professeur d'université, je me suis retrouvé sur le banc de l'école de nouveau à mon tour, mais il y a beaucoup de choses, de l'information que j'ignorais et

625

que j'ai apprise, et je me demandais si, pour vous, le mémoire de 2010 reste, à toutes fins pratiques, applicable en 2014?

630 **PAR Dre ISABELLE GINGRAS :**

Je pense que oui. La seule différence, c'est qu'on n'avait pas l'équipe que l'Institut national de Santé publique avait, donc on a sorti des articles, mais c'est sûr qu'on n'avait pas toute l'infrastructure pour dire, bon, on met de côté cet article-là pour telle raison.

635
Donc ça soulevait plein d'inquiétudes. Puis quand on regarde les conclusions, les conclusions sont quand même, viennent pas dire, voici, ça concerne que c'est la catastrophe, c'est pas ça nos conclusions; on est arrivé à la conclusion qu'il manquait trop d'informations. Donc c'était ça nos conclusions après avoir fait la revue de littérature, puis de documenter.

640
Donc il y avait quand même certaines informations qui disaient, bon bien, il y a de quoi à se préoccuper. Et on change pas notre conclusion.

645
Donc peut-être qu'il y a des études que cite, que l'INSPQ a tassées pour des raisons méthodologiques, mais ça change pas, donc on a appris des choses sur le fonctionnement, au niveau de la réglementation, qui s'occupe de quoi. Donc on a appris plein de choses.

650
Mais avec ce qu'on a appris, ça nous a pas du tout rassurés, puis ça n'a pas rassuré non plus la Direction de la Santé publique, parce qu'il y a des failles au niveau de la réglementation, puis au niveau de l'application de ces règlements-là.

J'ai pas besoin de répéter, ça va!

655
Donc malgré – puis on a travaillé là-dessus pendant quatre (4) ans, ça devait être deux (2) ans, le mandat, au départ, puis on a travaillé là-dessus pendant quatre (4) ans, pour arriver aux mêmes conclusions, mais là, il y avait plus de précisions. Parce que nous, on s'est attardé aux éléments de radioactivité, puis un petit peu au niveau de toxicité chimique. Mais on connaissait pas les rouages des ministères puis de la CCSN quand on a préparé ce mémoire-là.

660
Donc maintenant, on saisit mieux les enjeux, puis, comme je disais, ça ne rassure pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

665
Docteur Imbeault, allez-y!

PAR Dr BRUNO IMBEAULT :

670 Quand on avait pris position dans ce dossier-là, j'avais révisé la littérature, puis moi, initialement, j'avais trouvé sept (7) études. Puis le groupe dont on faisait partie avec la Santé publique, la littérature qui était prise par l'INSPQ, finalement, ils ont trouvé onze (11) articles dont là-dedans, il y avait les sept (7) articles originaux que j'avais soulevés, puis dans les sept (7) articles originaux, je veux dire, les études démontraient que souvent, des fois, il y a des associations négatives, ces choses-là, mais toutes ces études-là avaient des biais méthodologiques qui étaient quand même importants.

675 Puis c'est pour ça qu'à partir de ces études-là, on peut pas avoir des données qui étaient franchement si frappantes que ça.

680 Il y a une chose qui a peut-être un petit peu changé, c'est que quand on parle de l'exposition aux radionucléides, les études, avant ça, je veux dire, faisaient souvent une relation avec l'exposition, OK! Puis maintenant, ce qu'on sait, c'est que c'est pas juste l'exposition totale qui est importante, mais il y a l'âge aussi auquel tu as commencé à être exposé.

685 Et ça, ça commence dans les cohortes de travailleurs. On prend deux (2) travailleurs qui ont eu la même exposition, mais celui qui a commencé à être exposé plus jeune a plus de risques de développer des maladies en relation avec la radiation plutôt que celui qui est exposé plus tard, pour la même exposition durant la vie entière.

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

690 Comme pour le tabagisme, il y a cette relation qui a été faite aussi pour le tabagisme, là.

PAR Dr BRUNO IMBEAULT :

695 Oui, c'est clair.

PAR LE COMMISSAIRE :

700 Est-ce que le groupe de vingt (20) médecins de Sept-Îles qui s'étaient positionnés il y a quelques années, est-ce que vous vous êtes revus pour voir quel serait votre positionnement advenant que le gouvernement décide de donner le feu vert?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

705 Je vous dirais, la raison pourquoi les gens étaient sortis, c'est qu'on se sentait un peu abandonné par la Santé publique. Donc on voulait que la Santé publique joue son rôle, puis que nous, on joue notre rôle de médecin.

710 Moi, j'ai décidé de rester impliquée, mais c'est un choix personnel; donc il y en a d'autres qui s'impliquent ailleurs, mais moi, je sentais que moi, c'est ma contribution dans la société, c'est de faire ça.

715 Du moment que la Santé publique a pris le relais, puis quand même on leur disait que ça se passait bien, puis qu'on avait un sentiment de confiance, je pense qu'à ce moment-là, ils étaient rassurés que les bonnes personnes étaient assises sur la bonne chaise, puis que là, ils pouvaient, eux, se concentrer sur leur travail, sur leurs suivis au quotidien.

720 Parce que c'était ça au départ qu'on voulait. Il n'y a personne d'entre nous qui voulait faire du militantisme dans le dossier des mines, mais quand on a des inquiétudes, c'est notre devoir de passer l'information aux gens qui sont supposés s'en occuper. Puis c'est la Santé publique. Puis ça a été fait. Puis ça a rassuré les médecins de la place, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

725 Dans votre conclusion, vous dites que si un prospecteur découvre des cases d'uranium de plus de cent parties par million (100 ppm), cent (100) ppm, il faudrait qu'il y ait une déclaration obligatoire. Pourquoi?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

730 Bien, c'est un peu pour être cohérent avec les mines en opération avec des concentrations, des teneurs très faibles. Parce que ces projets-là vont générer des déchets, puis on a besoin de les gérer, donc c'est juste pour être cohérent.

735 S'il y a une mine qui est rentable à des faibles teneurs, puis qui doit prendre des considérations auprès d'un organisme réglementaire, puis soumettre des choses, bien, il faut être cohérent.

740 Donc même si on ne cherche pas ça, puis on le trouve, il faut faire quelque chose, parce que si on ne le déclare pas puis que la personne présente un projet, puis que c'est, je sais pas, moi, une carrière ou peu importe, puis que c'est géré comme des résidus, des stériles ordinaires, on a un problème, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

745 OK. Et le cent parties par million (100 ppm), vous le prenez à quel endroit? C'est basé sur
quoi? Pourquoi cette frontière?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

750 Bien ça, c'était une position commune avec la Coalition pour que le Québec ait meilleure
mine, parce que, comme je vous disais, nous, rapidement, on a collaboré, parce qu'on cherchait de
l'information des gens, puis on savait déjà que la Coalition s'était penchée sur cette question-là,
puis qui avait revu un peu quelles étaient les concentrations dans les mines qui étaient en
755 opération, donc c'était des données d'un consensus de la Coalition. Donc c'est pas
nécessairement basé sur des études qu'on a trouvées.

Donc c'était juste pour être conséquent avec ce que je disais, étant donné qu'il y avait des
mines, je pense, avec point zéro deux (0,02 %) ou point zéro trois (0,03 %) – attendez une
seconde, je vais juste voir ma conclusion! Parce que des fois, je peux rajouter des zéros sans le
760 vouloir!

C'est ça. Donc il y avait des mines à point zéro deux (0,02 %) de concentration de teneur,
donc c'est pour ça, je pense, qu'on l'a mis à point zéro un (0,01 %), parce que d'atteindre zéro,
c'est peut-être difficile.

765

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que la déclaration obligatoire en terrain sauvage par exemple, en terrain vierge,
les gens vont pas nécessairement, disons, trouver un minerai à valeur commerciale. Qu'est-ce qui
770 arriverait à cet endroit? On sait qu'il y en a un effleurement au niveau du sol, est-ce que ça porterait
à conséquence en termes d'aménagement du territoire?

Est-ce que vous voulez que ces endroits-là soient désignés, notés ou qu'on dise aux gens,
attention, n'approchez pas d'ici?

775

Quelle est l'idée d'avoir une déclaration obligatoire?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

780 Bien en fait, les façons de faire ont changé. On n'a plus des mines souterraines, donc là, la
mode est aux mégamines à ciel ouvert où on a des parcs à résidus.

PAR LE PRÉSIDENT :

785 Ça, ça n'a pas d'incidences sur la gestion du territoire. Ce que vous voulez, c'est éviter qu'il y ait un projet minier pour une autre ressource qui se trouve à proximité?

PAR Dre ISABELLE GINGRAS :

790 Bien, je pense que oui, parce que dans un souci d'équité transgénérationnelle – on regarde juste le projet qu'il y avait dans les monts Otish, donc Mistissini, c'est quand même assez loin de ce projet-là, mais il reste qu'il y avait quand même, c'est un territoire qui était utilisé par certaines familles, il y avait des terrains de trappe qui étaient là.

795 Moi, je pense que partout au Québec, il y a un potentiel de migration de population éventuellement.

800 Si on avait un projet, puis on disait, bon, que les risques étaient tombés à, je sais pas, moi, à zéro après cinquante (50) ans ou cent (100) ans, il y a un danger, un risque à gérer pendant cent (100) ans, puis après ça, c'est il y a une demi-vie de, je sais pas, moi, qui fait en sorte qu'il n'y a plus rien au bout de cent (100) ans, on serait peut-être pas dans la même situation. Mais là, on parle de milliers d'années, puis je pense qu'il faut se poser la question pour les générations futures, là.

805 Donc quand on regarde les mines actuellement, Mine Arnaud a un trou de trois point cinq kilomètres (3,5 km); si c'était une mine d'uranium, même si c'est à deux cents kilomètres (200 km) au nord, pour le moment, peut-être que ça n'a peut-être pas d'impact direct, peut-être que oui, il y a toute la notion de bassin versant, puis là, on rentre dans des choses que je connais pas, je peux pas vous dire, mais il y a plein de questions qu'on peut se poser, puis là, on n'a pas les réponses.

810

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça termine nos questions.

815

Il nous reste à vous remercier! Merci de votre contribution à tous les trois (3).

820

MINGANIE SANS URANIUM

825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'appellerais madame Karine Bond. Elle n'est pas là!

830 Alors nous allons passer, dans ce cas-là, au mémoire de Minganie sans uranium présenté par monsieur Jacques Gélinau.

Bonsoir monsieur Gélinau.

835 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bonsoir monsieur Francoeur, monsieur Zayed.

840 Alors ça y est, je vais sûrement tenir dans mon quinze (15) minutes, là! Alors ce soir, c'est Minganie sans uranium! Je représente aussi la Société pour vaincre la pollution sur la Côte-Nord, porte-parole, et je suis aussi dans le CA de Fondation Rivières. Vous comprendrez qu'un projet de mine d'uranium touche ces trois (3) aspects, en fait.

845 Donc au départ, j'aurais presque le goût de vous répondre un petit peu, de faire appel à votre imagination concernant quel pourrait être l'impact d'une mine en région très éloignée. On est en train de parler du Plan Nord, on est en train de parler aussi des zones de toundra forestière et de toundra tout court, toundrique; vous êtes pas sans savoir que la majorité de l'aspect faunique dans cette région-là, en partant du lemming en passant par le caribou ainsi que les oiseaux migrateurs, ce sont justement des animaux qui migrent.

850 Donc l'impact d'une mine d'uranium, avec des résidus miniers, des explosions fréquentes avec des radionucléides qui seraient saupoudrés un peu partout sur le territoire alentour de la mine, ça irait directement, d'après les tracés, la carte que je vous ai donnée notamment, parce que c'est là principalement qu'on retrouve les fameux projets miniers, c'est principalement des endroits où ces grands troupeaux migrent.

855
860 Donc la contamination ne serait pas focalisée ou localisée au simple endroit de la mine. On pourrait penser qu'un troupeau de cent cinquante mille (150 000) têtes qui transite, on a déjà vu ce que ça fait, on voit pratiquement un chemin derrière, quand ils ont fini de passer, ils ont tout brouté, juste par leur fiente, viendrait contaminer peut-être quinze cents kilomètres (1500 km) plus au sud ou cinq cents kilomètres (500 km) plus au sud, soit sur la rivière aux Feuilles ou le troupeau de la rivière George qui est en piteux état, mais qui va probablement se reconstituer. Il y a des cycles qui

se font là-dedans. On pourrait penser qu'elle pourrait éventuellement contaminer l'ensemble du territoire.

865 Donc c'est la même chose pour les oiseaux migrateurs. Ils migrent, ils s'arrêtent dans les
cours d'eau, dans des écosystèmes très productifs. On sait que le socle archéen et le bouclier
précambrien sont des sols extrêmement imperméables qui font en sorte que des écoulements qui
suinteraient de grande superficie de dépôts miniers d'uranium pourraient éventuellement, les
870 radionucléides pourraient contaminer l'ensemble des écosystèmes où là principalement transitent
ces oiseaux migrateurs.

 Or je vous laisse deviner maintenant comment l'uranium se promènerait un peu partout sur
le territoire. C'est pas juste l'idée de regarder est-ce que ça touche les villages d'êtres humains plus
au sud! C'est l'ensemble des écosystèmes. On le sait de toute façon, les Innus chassent le
875 caribou, ça fait partie de leur culture, on le voit à travers, quand les trains arrivent, il y a des
conteneurs remplis de caribous. On pourrait penser que ces gens-là pourraient être les premiers
affectés, mais aussi les Blancs, parce qu'il y a aussi des Blancs qui chassent le caribou.

 En fait, la chasse, c'est quand même un événement très important sur la Côte-Nord, un peu
880 partout sur le territoire du Nord, à aller jusqu'au Nunavik.

 Maintenant, nous, on va demander à ce que les terres rares soient incluses à l'intérieur de
cet aspect de l'uranium, de considérer les terres rares comme des mines pouvant potentiellement
et même affecter de façon plus importante au niveau de l'uranium que les mines elles-mêmes
885 d'uranium.

 Pour quelle raison? Bien, si on parle du lithium, le cadmium et tout ce qui est en «ium», il y a
une vingtaine de métaux rares qui sont pas réellement des métaux rares, on les retrouve quand
même en grande quantité, avec toutes les nouvelles technologies qu'il y a dans le monde
890 actuellement, on peut penser que le territoire nordique, au nord du Québec, est lorgné pour ça. Les
terres rares vont probablement faire partie aussi de tout cet aspect de développement minier.

 Or, quand on regarde ce qui s'est passé en Chine – et là, j'attire votre attention, parce que
vous demandiez tantôt, est-ce qu'on a des références sur la contamination de tout cet uranium! Eh
895 bien oui, on en a des références.

 J'ai versé à la Commission un document que j'ai ramassé sur Wikipédia, vous serez peut-
être plus en mesure, d'avoir le temps physique aussi, pour analyser la validité de ce document-là.

900 Mais en Chine, notamment en Mongolie, on a fait l'exploitation des terres rares, et le
commissaire à l'industrie chinois, je me souviens plus exactement de son nom, on retrouverait ça

dans le document, est venu dire que finalement, cette exploitation-là est tellement toxique que si éventuellement on devait contaminer les nappes d'eau souterraine, ce serait une catastrophe, non seulement pour les générations futures, mais pour les générations présentes aussi.

905

Donc j'attire votre attention, parce qu'en Mongolie intérieure, certains villages un peu plus éloignés, mais quand même à proximité de l'exploitation de ces fameux gisements de terres rares, où ce qu'on a relevé des contaminations d'uranium trente-deux (32) fois supérieures à la normale.

910

On souligne aussi que l'incident de Tchernobyl était de quatorze (14) fois supérieur à la normale.

915

Donc quand on extrait les terres rares, on n'extrait pas l'uranium, mais l'uranium fait partie des débris miniers. Ça fait qu'on peut penser que la concentration d'uranium de ce genre de mine là pourrait être encore plus importante.

920

Donc je pense que c'est inutile de faire le bilan, moi, je suis pas assez qualifié pour faire le bilan de toxicité de ce que c'est que les radionucléides puis l'uranium sur les effets de la santé; chose certaine, c'est documenté. Et dans le document que je vous ai donné, il y a aussi un constat non seulement décevant, triste, en fait de villages que vous trouvez des taux de cancer où ce que ça représentait soixante-dix pour cent (70 %) des mortalités. Toujours en relation avec les radionucléides.

925

Maintenant, je vais prendre mon chapeau de Minganie sans uranium! Concernant pour ce qui est des mines d'uranium, eh bien, nous, quand une mine vient s'installer, pas une mine, mais un projet minier plutôt qui vient s'installer dans la région, commence à vouloir faire de la prospection, on devrait interdire à ces entreprises-là de commencer à faire des cadeaux dans la municipalité pour acheter la paix sociale.

930

C'est ce qui est arrivé à Havre-Saint-Pierre. En fait, ils ont acheté des chandails de hockey, ça coûte pas très cher, mais vous savez, avec le définancement des organismes municipaux, on en a encore entendu parler aujourd'hui, ça rend les communautés vraiment vulnérables. Et ces compagnies-là de prospection d'uranium ou de terres rares ou peu importe arrivent avec leurs gros sabots, dépensent quelques dollars dans des organismes comme des comités de loisirs et là, ils commencent à diviser la population. Et ça se termine avec un village qui est en harmonie où ce que la moitié des gens s'arrachent les cheveux.

935

940

Alors pour nous, on devrait interdire toute forme de bonification, soit monétaire ou en cadeaux, avant qu'il y ait eu des études d'impact, qu'il y ait eu de l'information et de la transparence, chose qu'on n'a pas retrouvée ici aussi à Sept-Îles avec Mine Arnaud. La transparence est extrêmement importante, car les échanges entre la communauté et le promoteur

permettent non seulement de bonifier, mais de réaliser si c'est faisable ou non de faire un projet minier.

945 Donc ça, pour nous, ça a été un aspect important. Maintenant, il reste des séquelles.

Il y aussi l'aspect avec les communautés innues. On devrait quand même légiférer alentour de tous ces projets de prospection, parce qu'il est apparu à vingt kilomètres (20 km) au nord-est du village de La Romaine un projet de pegmatite radioactive où ce qu'il y a eu de la prospection de faite, et la communauté était même pas au courant.

950

Ça fait que les gens, les promoteurs ont engagé quelques Innus grâcement payés, mais ils ont omis d'avertir toute la communauté de ce qui s'en venait dans leur village.

955 Donc je pense qu'il est de la responsabilité non seulement du promoteur, mais aussi du ministère des Mines, de faire en sorte qu'il y ait une diffusion large de toute l'information qui se produit lorsqu'on fait de la prospection, surtout au niveau des projets où ce qu'on retrouve des radionucléides.

960 Maintenant, on a vu aussi la gouvernance. On a vu que les lois mammouth sont venues changer la donne en matière de responsabilité, donc que ce soit la Loi sur l'habitat du poisson, les eaux navigables, bien, au niveau fédéral, bon!

965 Donc pour nous, dans une période – et là, j'attire encore une fois l'attention de la Commission là-dessus – on arrive dans un cycle minier où ce que même pour le fer, qui est le fer de lance de tous les métaux, on commence à assister à une baisse du prix. Les investisseurs commencent à se faire de plus en plus rares. Et ça met beaucoup de pression sur les entrepreneurs.

970 Ça, ça fait en sorte que lorsqu'il y a de la pression sur les entrepreneurs et que tu es en territoire éloigné avec peu de surveillance ou presque pas, bien, tu as tendance à tourner les coins ronds. Surtout que la législation devient de plus en plus permissive.

975 On a de moins en moins aussi de fonctionnaires pour faire le suivi de tout ça. Or les moyens n'étant pas là, surtout au niveau du ministère de l'Environnement, je pense que c'est trois cent vingt millions de dollars (320 M\$) par année qu'on a, un gros ministère extrêmement important n'a plus les moyens de ses ambitions. Or quand même qu'on se donnerait toutes les lois que l'on veut, si on n'a pas les moyens de faire le suivi de tous ces projets miniers dans des cycles baissants où les seuils de rentabilité s'amointrissent de plus en plus, toujours dans des cycles baissants, c'est possible que ça remonte plus tard, mais dans les cycles baissants, c'est là qu'on assiste à des débordements.

980

Et le dernier aspect, bien, c'est toujours l'aspect de dire que c'est pas du ressort de la Commission, je tiens quand même à le souligner, c'est l'aspect de la géopolitique. La géopolitique!

985 Or, c'est inutile de donner à une commission d'enquête sur une filière uranifère si pendant ce temps-là, le premier ministre s'en va en France négocier des ententes de libre-échange avec la France, puis qu'en sourdine, on signe des accords pour faire des échanges d'uranium, pour alimenter Areva en France.

990 Donc je pense qu'avant que monsieur Couillard ait un mandat semblable, qu'on devrait faire une commission, comme on a fait sur la Commission de l'énergie, une commission sur les mines où ce que tout le monde viendrait donner son point de vue sur de quelle façon qu'on voit le développement minier au Québec, pour s'assurer que ça respecte la capacité premièrement de notre province à s'en aller dans certaines filières comme l'uranium, où ce qu'on aura à vivre avec
995 les conséquences pendant des générations qui se comptent même plus en dizaines de générations. On est rendu en centaines de milliers d'années sinon en millions d'années, là.

1000 Donc je pense qu'il y a des permutations obligées, des changements obligés et nous, on n'a pas à desservir des filières qui nous ont amené que des problèmes alors qu'effectivement, on est à la veille de grands bouleversements, de grands changements, et des énergies qui vont poindre prochainement comme l'hydrogène qui va venir remplacer et changer probablement la donne un peu partout.

1005 On commence à voir Toyota, déjà encore la semaine dernière, mettait sur le marché mondial son véhicule à l'hydrogène. Donc il y a des alternatives qui s'en viennent prochainement et qui vont faire en sorte que même en matière d'électricité, l'hydrogène aura une place au niveau des bâtiments. Donc la technologie nous amène des mauvaises choses, mais nous amène aussi des possibilités pour affronter les défis futurs et surtout corriger des erreurs qu'on a faites dans le passé.

1010 Or il faudrait pas s'encarcaner dans des formes d'énergie qui nous ont amené que des problèmes; il faut sortir du nucléaire, comme il faut sortir du pétrole. Pour moi, ça fait le tour.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Joseph!

PAR LE COMMISSAIRE :

1020 Merci monsieur Francoeur.

1025 Écoutez, vous avez touché un point névralgique qui a été souvent, qui a fait l'objet d'interventions, de très nombreuses interventions au cours des trois (3) phases de la Commission qui est celui de l'acceptabilité sociale, d'ailleurs, à ce point importante que le ministre Arcand indiquait il y a quelques jours à peine son intention de faire une activité très importante là-dessus dans les prochains mois.

1030 Puis la Commission a mis beaucoup d'énergie là-dessus également pour que dans le cadre de la phase 2, elle puisse avoir un éclairage sur les attributs, sur les principes éthiques qui devraient prévaloir dans l'acceptabilité sociale. Vous avez indiqué de façon assez ferme qu'il faudrait plus qu'il y ait de cadeaux. Je dis ça de façon un peu simple, là, qu'il n'y ait plus de cadeaux!

1035 Alors dans une autre optique, on peut considérer les redevances comme étant des cadeaux. Et dans ce cas-là, je vous dirais, qu'est-ce qui, pour vous, serait éthiquement acceptable si une entreprise proposait, voulait faire une démarche consensuelle, qui arriverait à un consensus avec une communauté, avec une ville, avec une municipalité régionale de comté, qu'est-ce qui serait éthiquement acceptable pour vous?

1040 Et si on écartait tout ce qui a trait à ce qu'on appelle dans le jargon les retombées économiques associées, lorsqu'on considère que c'est non éthique, est-ce que vraiment on va aider aux retombées économiques régionales?

1045 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU :**

Bien en fait, bien premièrement, c'est non négligeable. Les retombées économiques, je vous ferais remarquer que si Sept-Îles n'avait pas connu l'industrie minière, serait encore un village de pêcheurs. Il y aurait à peu près le dixième de la population qu'il y a présentement, là.

1050 Donc qu'est-ce qui pourrait être acceptable! Vous savez, des cadeaux, c'est une chose, mais quand tu commences à distribuer des cadeaux, souvent tu fais abstraction des dangers, parce que les dangers sont souvent très subtils. C'est pas des choses qui sont vraiment tangibles.

1055 Donc l'aspect scientifique doit primer, à mon avis.

PAR LE COMMISSAIRE :

Les redevances, pour vous, est-ce que ce sont des cadeaux?

1060 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU :**

1065 Les redevances, oui c'est des cadeaux. Maintenant, je vous dirais qu'on a une forme de taxation ou d'imposition des grandes entreprises qui est assez permissive dans l'industrie minière. Or, si l'industrie minière payait ses impôts et ses redevances à l'État et aussi aux municipalités, tel qu'ils devraient les payer normalement, ce serait déjà un moindre mal. Parce qu'à partir de là, on aurait suffisamment, dans les coffres de l'État, suffisamment d'argent pour redistribuer aux municipalités du financement qu'ils ont grandement besoin.

1070 Aujourd'hui, on fait le contraire. On met les municipalités à genoux, elles deviennent les otages de ces grands projets là.

1075 Ces grands projets là arrivent ici, puis justement, ils peuvent faire des promesses de cadeaux dans des circonstances de financement où ce qu'on a de la difficulté à donner des services de base. Or ça, ça devient inacceptable parce que là, on fait abstraction des dangers. Les dangers, pour nous autres, vous savez, il y a peut-être le dixième de la population qui a cette connaissance scientifique, qui sont capables de comprendre les dangers réels de l'industrie minière comme l'uranium, mais la grande majorité va y voir des jobs.

1080 Il y en a qui s'inquiètent, c'est qui qui souffre, ou des sauterelles puis des grenouilles, parce qu'ils disent que leurs parents, c'est plus importants qu'ils travaillent.

Bien moi, j'ai rien qu'une chose à dire là-dessus. C'est lorsque les sauterelles et les grenouilles auront disparu, nous ne serons plus là! C'est ça la réalité de la chose, là.

1085 Donc faisons en sorte que les retombées de ces entreprises-là reviennent dans les coffres de l'État, ce qui n'est pas vraiment le cas pour l'instant, surtout en cycle minier baissant. Il y a toutes sortes d'évasions fiscales qui font en sorte qu'à toutes fins pratiques, ces projets-là remplissent les coffres de l'État avec les employés qui paient des impôts! Puis ça, c'est pas normal.

1090 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1095 Mais juste une question comme ça, complémentaire, pourquoi les redevances à l'État ne sont pas considérées comme des cadeaux alors que les redevances aux municipalités seraient considérées comme des cadeaux?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU :

Bien moi, les redevances, les taxes municipales, c'est la même forme de taxation pour ces grandes entreprises là...

1100 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je parle de redevances!

1105 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU :**

Oui, les redevances, ça appartient à l'État, parce que l'État a des responsabilités en matière de régions aussi. Vous savez, quand on fait venir un grand hôpital dans la région de Havre-Saint-Pierre, c'est bien certain que l'ensemble de la population réussit pas à payer les frais associés à ce centre hospitalier, donc c'est l'État qui prend soin, qui prend charge des régions en réalité.

1110

C'est pour cette raison-là qu'à mon avis, l'État doit percevoir des montants qui sont acceptables de ces grands projets là, arrêter de faire des courbettes puis donner des blocs énergétiques à rabais qui font en sorte que finalement, on a un bilan presque négatif en matière de retombées, et on perçoit des impôts sur le particulier des gens qui y travaillent.

1115

J'espère que ça vous éclaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1120

Sur cette question-là, je voudrais avoir une précision. Vous semblez dire qu'il s'agisse de redevances ou de cadeaux de quelque nature que ce soit ou d'avantages qu'on pourrait faire miroiter à une municipalité ou à une MRC par exemple au niveau régional, est-ce que j'ai bien compris, il me semble que vous dites, il faut que les élus, s'ils signent quelque chose, que ce soit après qu'on a une idée complète du dossier, pas avant, est-ce que c'est bien ça le point que vous vouliez faire?

1125

PAR M. JACQUES GÉLINEAU :

Oui, c'est exactement ça. Je vous donne un exemple très concret!

1130

Le projet de La Romaine, ils ont signé plein d'ententes avec les Innus, puis plein d'ententes avec les communautés, avant même qu'ils partent. Mais s'ils avaient su d'avance qu'est-ce qui allait arriver avec les travailleurs de La Romaine, je suis pas certain que Havre-Saint-Pierre, puis Longue-Pointe-de-Mingan, puis tous ces petits villages là auraient signé l'entente avec La Romaine.

1135

Donc vous savez, des promesses de cadeaux, c'est une chose, mais les retombées réelles des projets, surtout au niveau des impacts environnementaux, parce que les mines, ça a des impacts drôlement sérieux!

1140 Je vous donne un exemple! On a un exemple ici à la Baie-James, le projet n'est pas encore
parti, mais vous allez retrouver, je pense, dans la Commission fédérale sur l'étude d'impact de ce
projet-là, les modélisations concernant le ruissellement de la contamination de la rivière Lamare,
c'est le projet dans le territoire cri à la Baie-James, de Nemaska Lithium. Vous devez le connaître,
j'imagine!

1145 En tout cas, allez sur l'étude d'impact, les modélisations, et ce qu'on dit là, c'est qu'après
sept (7) ans, finalement, on est très au-dessus des seuils critiques en matière de radionucléides
d'après les modélisations, qui vont suinter du parc à résidus, parce que c'est du lithium qu'on
cherche, puis ça va être bourré de radioactivité.

1150 Donc on est en train de recréer le scénario qui s'est passé en Mongolie, alors qu'en
Mongolie, bien, les Chinois ont décidé d'aller exploiter les terres rares ailleurs que sur leur territoire,
parce que les impacts sont trop négatifs.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1160 Donc vous semblez croire que le promoteur ne met pas tout dans son étude d'impact? Les
gens vont découvrir des choses plus tard. Mais quand vous dites ça, j'essaie de situer à quel
moment vous voudriez qu'un corps municipal puisse signer avec légitimité, je dirais, une entente?
Après l'étude d'impact? Après l'audience publique, parce qu'en audience publique, il y a au moins
une contre-expertise possible? Ou une fois que le projet est réalisé, bien là, le promoteur va dire je
n'ai plus affaire à signer!

1165 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU :**

1170 Non, après l'audience publique. Je pense que l'audience publique, le travail que vous faites
aujourd'hui est à peu près l'exercice le plus sérieux qui met en lumière, parce que ce n'est pas que
le promoteur. Vous savez, les rencontres de promoteur, on en a déjà eu, ils viennent nous
présenter ça, c'est rose bonbon, il n'y a jamais de problème. L'uranium est vert, ils poussent des
feuilles dedans!

1175 Quand on arrive avec le Bureau d'audiences publiques, là, on a des professionnels qui
viennent de part et d'autre, qui viennent s'exprimer. Et on a aussi des spécialistes dans la
population aussi qui viennent s'exprimer et qui viennent démontrer le contraire du bon sens.

Donc avec tout ça, on commence à avoir un portrait qui est beaucoup plus juste de la réalité
et là, on est en mesure, après ça, de décider si oui ou non, sous forme de référendum ou peu
importe, si oui ou non là, ce projet-là devient acceptable pour la région.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, j'ai compris votre point de vue, c'est clair maintenant.

Écoutez, il me reste à vous remercier.

1185

CLAUDE-FRANCIS HUGUET

1190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais un prochain intervenant, monsieur Claude-Francis Huguet, à moins que madame Karine Bond soit arrivée? Non. Alors donc, monsieur Claude-Francis Huguet.

1195

Bonsoir monsieur Huguet.

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1200

Bonsoir messieurs, bonsoir l'assemblée. Claude-Francis Huguet, petit citoyen qui s'est réveillé un jour avec un projet ici à Sept-Îles, un projet près du lac Kachiwiss et de ce temps-là, bien, il a cherché à comprendre qu'est-ce qui se passait et il a un téra gig point deux (1,2 TG) de gossage sur Internet pour savoir c'est quoi l'uranium, c'est quoi les mines, c'est quoi tout ça!

1205

De fil en aiguille, ça a été aussi toute la modification de la Loi sur les mines qui était en cheminement. Toutes sortes de questionnements entre le savoir officiel des spécialistes qu'on n'a pas à portée de main évidemment, il faut essayer de comprendre et de trouver, et un savoir qui est le savoir de, je dirais le savoir de la vie autour de soi, de l'église au milieu du village, c'est-à-dire ce bon sens qui fait qu'on aime vivre quelque part et qu'on est en harmonie avec son milieu, qu'on en profite et puis qu'on espère le voir durer longtemps pour nos générations futures.

1210

Et c'est tout un choc pour un citoyen quand il commence à s'intéresser un peu à ce dossier du bien commun que sont les mines et les ressources naturelles. On s'aperçoit que c'est le domaine de la fripouille, pour être poli, parce qu'on voit des tas de choses passer, pas toujours très drôles; on manipule souvent l'opinion publique par des petites campagnes, par des petits cadeaux, comme le disait monsieur Gélinau. Ça, c'est un aspect.

1215

Mais pour revenir au nucléaire et à l'uranium, parce que l'uranium et les mines d'uranium sont le sujet de notre débat, enfin de notre présentation, j'aimerais rappeler que le nucléaire et l'uranium, d'après ce que j'ai pu comprendre dans mes recherches, c'est parti sur d'abord un

1220 mensonge, un mensonge de crime contre l'humanité qu'on a maquillé, on fait la paix avec une
arme violente. Ce que les dossiers sortis maintenant au niveau des États-Unis le prouvent et un
documentaire qui a été publié, «Le soleil noir» le prouve aussi avec les documents officiels,
l'empereur Hirohito avait déjà entamé la négociation avec les forces de Staline pour arrêter les
1225 hostilités. Or, l'industrie militaro-industrielle américaine voyait d'un bon œil d'aller plus vite et a
décidé de bombarder des civils pour expérimenter l'arme nucléaire.

On aurait pu s'en dispenser. Déjà c'est un mensonge de nous faire croire que ça avait servi
la paix. Et pour continuer, les militaires ont trouvé très astucieux, ils ont dit, c'est intéressant, on va
faire des petites centrales portatives, on va mettre ça dans les sous-marins et grâce à ça, on est
1230 devenu encore les maîtres du monde.

Donc quand on parle d'uranium, on parle de géopolitique, parce que le nucléaire civil a été
imposé par l'industrie militaire. Et c'est pas moi qui l'invente, il suffit de faire l'effort de lire et de
trouver partout des revues qui en parlent et qui sont documentées là-dessus.

1235 Donc on arrive à nous vendre un nucléaire civil qui, à toutes fins pratiques, aurait pu être
vrai, oui, la science peut amener des solutions technologiques, on aurait pu croire que ça aurait pu
être une solution effectivement pour l'énergie dont on a besoin. Cependant, on ne maîtrise pas
complètement technologiquement la filière. Force est de le constater, puisque nous sommes
1240 rendus maintenant, soixante-dix (70) ans plus tard, et nous avons derrière nous un long chapitre
d'erreurs au niveau de l'usage de l'uranium dans les fins mêmes pacifiques.

Je dirais même que du plan militaire, il y a encore des erreurs qui se font actuellement,
puisque'il y a des armes à uranium appauvri qui sont en train actuellement d'être bombardées sur
1245 des territoires dans les conflits actuels.

Or, pour un citoyen, faire le démêlage de tout ça, c'est pas évident. Cependant, vous avez
quand même de temps en temps des traces qui arrivent, Radio-Canada qui vous fait un reportage
sur Falloujah avec le problème des naissances après avoir eu un territoire souillé par des armes à
1250 uranium appauvri, donc une poussière radioactive très fine de faible densité, très faible densité,
peut-être plus faible même que celle des mines d'uranium avec leurs stériles.

Alors comme citoyen, on se pose des questions en se disant dans quel monde on vit et quel
est le rôle de nos gouvernements! Quels sont les rôles des organismes qui doivent nous protéger?

1255 Et là, on s'aperçoit que l'OMS ne peut rien dire parce que l'AEIA qui est née justement après
la Seconde Guerre mondiale, a imposé finalement un droit de regard sur ce que l'OMS allait dire
concernant tout ce qui se passe au niveau du nucléaire et des normes.

1260 Et on s'aperçoit qu'après Tchernobyl, après Three Mile Island et puis Fukushima aujourd'hui, on a encore des mensonges qui sont là, puisqu'on a encore relevé les normes au Japon pour faire croire que tout allait bien!

1265 Mais par contre, sur le plan minier, en fouillant un peu, j'ai trouvé des bouts où, par exemple, en Slovénie, en Roumanie, en Bulgarie, au Colorado ou en Australie, en France, les mines d'uranium ont posé des tas de problèmes aussi graves que ces usages militaires. Des territoires souillés, il y en a partout, partout partout partout.

1270 Et le premier problème de ce souillage, cette contamination, c'est bien évidemment l'eau. L'eau et ensuite l'usage du territoire par la faune, la flore et les individus.

1275 Cependant, qu'est-ce qu'on peut faire aujourd'hui, nous au Québec, pour notre sujet qui nous concerne, les mines d'uranium? Bien moi, je dis en tant que citoyen vivant dans mon village, j'aimerais tout simplement que la Loi sur les mines soit enfin une vraie loi sur les mines, une loi qui exclut totalement définitivement tout ce qui est de près ou de loin à saveur radioactive comme les terres rares et l'uranium.

1280 Je vais vous conter quelque chose de très très simple et qui m'est arrivé personnellement! Si je peux le retrouver pour le lire, ce sera pas bien long! En fait, c'est en 2011, je vais le raconter plus rapidement.

1285 En 2011, je rends service à un voisin qui a démonté une cheminée de briques et qui me demande d'aller déposer ces résidus-là au centre de tri municipal. À l'époque, le centre de tri municipal se situait derrière le Cégep de Sept-Îles à à peu près huit cents mètres (800 m) du terrain de sport, à peine.

1290 Et lorsque je dépose les briques, je m'aperçois qu'il y a des carottes de forage entreposées là. Je vais voir «Sept-Îles sans uranium», je leur demande de venir avec moi avec un appareil de mesure, et les carottes étaient quatre (4) fois plus radioactives que le bruit environnant.

1295 Alors question: Comment peut-on penser demain faire l'exploitation de mines d'uranium alors qu'on n'est même pas capable de faire la gestion de l'exploration d'uranium? Parce que ces carottes-là venaient d'où? À l'époque, il n'y avait qu'un seul projet dans le coin, c'était Terra Ventures. Est-ce que ces carottes venaient de Terra Ventures? Je le sais pas.

La municipalité en a été saisie. Ils ont fermé le site, ils ont déplacé le matériel, ils ont fermé le centre de dépôt derrière le cégep. Mais cependant, ça pose un gros problème.

1300 Les citoyens dans le projet de Terra Ventures dont j'ai fait partie au niveau de la surveillance du territoire, par rapport à la méthode de travail, se sont aperçus qu'après de nombreuses plaintes déposées au ministère, plus de vingt-trois (23), il a fallu que trois (3) ministères se mettent en route, mobilisent leurs ressources pour louer un hélicoptère, pour pouvoir aller un mois plus tard faire l'inspection des lieux.

1305 Pensez-vous demain que sérieusement, nous avons les moyens humains, matériels, financiers au Québec pour faire l'exploitation de terres rares et d'uranium en un si vaste territoire? Inconcevable. Inconcevable. Nous n'avons pas les moyens. Ayons la sagesse de nos moyens!

1310 Nous avons la possibilité de faire de l'énergie à meilleur compte, d'une meilleure façon.

1315 Et il faudrait aussi, avant toute chose, même que cette Loi sur les mines règle un contentieux fondamental qui est au niveau du droit foncier, l'harmonisation avec les Premières Nations du Québec, car que je sache, est-ce que les Premières Nations ont été consultées au niveau des claims, autorisant les claims même? Est-ce qu'il y a eu une entente, est-ce qu'il y a un partenariat sur les ressources? Aucune idée, mais je ne le crois pas, parce que sinon, il n'y aurait pas eu un jugement à l'ouest qui a ramené à l'ordre justement à propos des claims et du rapport avec les Premières Nations.

1320 Puis ça, c'est un autre dossier qui est important.

1325 Alors en tant que citoyen, comment peut-on agir et sentir que demain, la société va être harmonieuse, parce que les citoyens sont porteurs d'un contrat social, sont porteurs d'une vision d'avenir. Nous autres, on veut vivre dans un espace, on veut le partager, on veut être en harmonie, on a une cohérence, on a une culture.

1330 Est-ce qu'on va être divisé encore par des méthodes, comme disait monsieur Gélinau, où des minières vont arriver, vont vouloir s'accaparer des ressources qui sont le bien commun sans que la loi soit assez forte et qu'on ait les moyens de contrôler les procédures et les façons de faire?

1335 Quand on sait qu'actuellement, le néolibéralisme nous a enlevé même, par le biais des lobbys dans les gouvernements, tant au fédéral qu'au provincial, on n'a pas de fortes lois pour se faire protéger. C'est la course actuellement, on le sait, mondialement, au fond qui reste, au fond des ressources qui reste. On arrive au pic de Hubbert. L'onde de pic de Hubbert, c'est qu'on est presque à la moitié de l'exploitation des ressources. Quand on pense au pétrole, c'est déjà fait.

1335 Ça fait que, est-ce qu'on va demain laisser le pillage continuer ou est-ce que nous, en tant que société, on a le droit de dire, nous sommes chez nous, nous voulons vivre comme cela, nous

voulons vivre en harmonie, nous voulons disposer de nos ressources comme bon nous semble, c'est un droit fondamental sans avoir même à se justifier devant une commission.

1340

Ça, c'est un de mes points de vue importants qui fait que je crois qu'on ne peut pas vivre en société si on n'a pas réglé ce point-là.

1345

On est en train de s'entredéchirer pour une course à l'énergie qui n'est pas la nôtre. On peut économiser l'énergie, on peut la produire autrement.

1350

Alors pour justifier un petit peu tout ce que je viens de dire, j'ai pris à travers mon disque dur quelques éléments que j'ai mis dans un classeur, puis je vous le déposerai. Et dans ce classeur-là, vous trouverez entre autres trois (3) DVD de compilations de petits vidéos et autres ramassés sur le Web, notamment sur des gens, les Navajos, ce qu'ils vivent avec leur problème. Même la Saskatchewan, un des villages fermés après. Des extraits de contamination aussi au Gabon ou ailleurs.

1355

Et une présentation aussi que nous avons faite avec «Sept-Îles sans uranium» lors de la Loi 79. Ça fait que c'est dedans.

1360

J'espère que vous aurez le temps de les regarder. Et notamment, il y a joint ce petit fameux vidéo de sept (7) minutes à peine qui explique bien comment les compagnies agissent, puisque ça a été le point de départ. C'est le gant rouge, c'est la démonstration flagrante que même les normes minimales ne sont pas respectées.

1365

Alors je demande expressément que la Commission fasse pression auprès des ministres pour que cette Loi sur les mines soit totalement refondue, qu'elle soit modernisée et en harmonie avec le désir citoyen de la population québécoise qui veut être respectée dans l'exploitation de ses ressources.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370

Je vous remercie. C'est l'essentiel de votre propos.

1375

Bien moi, j'enchaînerais sur votre dernier point! La dernière mouture de la Loi sur les mines permet aux municipalités d'exclure de leur territoire des zones où il n'y aura pas de claim minier; c'est-à-dire en termes de planification territoriale, les municipalités vont pouvoir dire, ici, ce sont des zones où il n'y a pas de mine.

Ils n'auront pas le dernier mot, le ministre ultimement va trancher, mais est-ce que ça, ça rejoint votre désir?

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1380 Très insuffisamment.

PAR LE PRÉSIDENT :

1385 Expliquez s'il vous plaît!

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1390 C'est très faible, parce que dans ce que vous venez de dire, effectivement, il y a une petite virgule plus loin, sauf si, si la municipalité veut accepter dans certaines conditions qu'il y en ait.

1395 Ça fait que c'est pas catégorique. Zone urbanisée extraite complètement, non. C'est pas encore vrai, coulé dans le bronze. Non, ça, c'est pas clair, il y a des virgules dans la loi.

1400 Je ne suis pas juriste, mais de la façon dont je l'ai lu, c'était pas coulé dans le bronze. La preuve, nous sommes ici à Sept-Îles, il y a un projet de Mine Arnaud, nous sommes en plein territoire municipal. Il y a de l'habitation à quelques pieds de la mine, du projet de mine, il y a des habitations devant le projet de la mine. Nous sommes en territoire municipalisé, et nous avons un projet qui vient nous prendre au nez.

1405 Donc vous voyez qu'il y a déjà un bât qui blesse.

PAR LE PRÉSIDENT :

1410 Mais au moment, écoutez, je ne suis pas un expert de ce dossier-là, je n'y ai pas touché, mais au moment où ce projet a été présenté, la Loi des mines ne s'appliquait pas. Cette section de la Loi des mines va entrer incessamment en vigueur.

1415 Alors là, ça pose la question de l'avenir. Je ne veux pas discuter pour le passé, là, mais la loi reconnaît aux municipalités le pouvoir de zoner, de déterminer des zones sans mine.

1420 Alors avons-nous le droit de disposer de notre territoire, alors ça, je veux savoir, est-ce que pour vous, ça rejoint ça?

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1425 Non, c'est insuffisant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1420 C'est pas ça.

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1425 C'est insuffisant. D'abord, il manque une chose fondamentale là-dedans, c'est que cette loi devrait inclure ipso facto l'harmonisation avec la gestion avec les Premières Nations.

1430 On règle pas le problème de fond. On va encore avoir des problèmes de négociation, de tirailage, de division des communautés. Nous sommes ensemble, nous vivons ensemble, il faut s'harmoniser ensemble. Il faut le faire dès le début. Il faut pas le faire après coup, à la pièce, comme ci comme ça, pour continuer à diviser les gens.

1435 Fort heureusement, on le voit, l'uranium a rassemblé les onze (11) Nations du Québec, une grande partie des municipalités, une grande partie des associations, une grande partie de la population, on est tous ensemble, gardons encore cette vue que la société marche ensemble, tous ensemble la main dans la main, et faisons des lois qui nous rassemblent et non pas qui nous divisent.

PAR LE PRÉSIDENT :

1440 Mais quand vous dites que le gouvernement devrait pas accorder de claim avant de consulter ou de s'être harmonisé avec les Premières Nations, sur quel territoire?

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1445 Ah écoutez, c'est fondamental. A priori, au Québec, que je sache, mettons, parlons sur la Côte-Nord, ce que je connais, le Nitassinan n'a fait l'objet d'aucun traité. Le Nitassinan est entièrement propriété de la Nation Innue.

1450 Il faudrait quand même que nous arrêtions d'avoir des gestes coloniaux, qu'on arrive à la modernité et d'avoir un état arc-en-ciel où on se met ensemble et on partage ensemble dans le respect.

PAR LE PRÉSIDENT :

1455 D'accord, je comprends votre point de vue là-dessus. Mon collègue?

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est juste d'abord un commentaire et une clarification.

1460

Je voudrais vous remercier, parce que le fait de déposer un document comme celui-ci témoigne de votre souci pour vous assurer que la Commission puisse s'occuper jusqu'à la fin de son mandat!

1465

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Je me suis permis de le limiter au minimum parce que je savais que vous alliez être débordés.

1470

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous êtes très aimable!

1475

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Plus pour que mon point de vue ne soit pris en considération dans le sens que c'était sur les recherches faites.

1480

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est une simple boutade qui sous-entendait que la Commission avait déjà une lecture énorme.

1485

Maintenant, ma demande de clarification est la suivante! Vous avez indiqué, et j'ai de la difficulté à vous saisir, vous avez dit, le Québec n'a pas les moyens, et c'est là où je n'ai pas compris, n'a pas les moyens de quoi? De contrôler l'exploitation de mines?

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1490

Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE :

N'a pas le moyen de contrôler?

1495

PAR M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1500 Non, absolument. Écoutez, un milliard deux cents millions (1 200 000 000 \$) juste pour ce qui est en site orphelin, c'est pas moi qui le dis, c'est le Vérificateur général, c'est plus de trois cents (300) sites miniers.

1505 Et là, dans la Loi sur les mines, j'aimerais qu'il soit inclus explicitement l'exploration. Ici derrière, en 70, il y a eu des sites d'exploration uranifère, il y a encore des carottes qui se promènent partout dans la montagne. Ce sont des carottes radioactives.

Et on a avisé le Département de santé publique ici, lorsque le ministre est passé à l'hôpital pour l'inauguration, et il n'y a rien qui a changé depuis. Il n'y a même pas eu une visite pour aller vérifier ça puis mettre un balisage ou faire un ramassage.

1510 On ne peut pas concevoir l'ouverture d'une mine d'uranium ou de terres rares dans les conditions actuelles. C'est irresponsable, c'est criminellement responsable.

Et je vais plus loin! Il faut que dans la loi, l'exploration soit assortie de coûts de restauration. Est-ce que je peux expliciter plus clairement?

1515 Nous avons vécu de Baie-Trinité jusqu'à Baie-Johan-Beetz, je dirais peut-être vingt mille (20 000), trente mille (30 000), quarante mille (40 000) trous, je ne le sais pas, mais c'est plus que vingt mille (20 000) ou peut-être dix mille (10 000), je le sais pas, mais il y a au moins cinq mille (5000) trous certain, parce qu'il y en avait déjà plus que cinq mille (5000) entre Uraçan puis Terra Ventures. Si vous mettez cinq mille (5000) trous à un diamètre moyen de quatre pouces (4 po) – un forage, c'est quatre pouces (4 po), c'est ça, en tout cas – ça fait quelle ouverture de mine, ça?

1520 Si vous allez à Baie-Trinité vérifier ou si vous allez sur le site à Kachiwiss vérifier, ou même à Baie-Johan-Beetz vérifier, est-ce que les compagnies se sont conformées? Est-ce qu'elles ont effectivement coulé du ciment à vingt-cinq pieds (25 pi) pour boucher tous les trous?

1525 Il y a des forages qui se sont faits à moins de vingt-cinq pieds (25 pi) des berges de lacs et ils ont atteint la nappe phréatique. Ça n'a pas été bouché. On est irresponsable. On laisse quoi sur le territoire? Une poubelle?

1530 Le Plan Nord n'est pas démarré, puis c'est déjà une poubelle!

PAR LE COMMISSAIRE :

1535 Bien, votre dernière intervention rend caduque mon interrogation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je n'ai plus de questions. Alors écoutez, il me reste à vous remercier.

1540 Écoutez, on arrive à la pause, on va prendre une pause et on reprendra avec les intervenants qui suivent tout à l'heure. Alors on y va pour quinze (15) minutes.

Alors à tout à l'heure!

1545

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1550

REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA GRANDE BAIE DE SEPT-ÎLES

PAR LE PRÉSIDENT :

1555

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, on va recommencer.

Alors j'appellerais, comme prochain intervenant, madame Louise Gagnon au nom du Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles.

1560

Madame Gagnon, bonsoir. Alors on vous écoute.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1565

J'ai envoyé un document, je vous ai fait parvenir un document qui était divisé en deux (2) parties. Je vais m'éloigner un petit peu de ce qui a été donné, parce qu'on a reçu une correspondance du Protecteur du citoyen concernant le processus.

1570

Donc je vais m'attarder plus au processus, je m'excuse, ça parle beaucoup de Mine Arnaud parce que l'expérience qu'on a acquise comme regroupement, on s'est fait la main avec le projet Mine Arnaud pour comprendre comment ça fonctionne avec le MDDEP, la recevabilité de l'étude d'impact et tout et tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

1575

Je vous avoue que quand j'ai lu votre mémoire, je me suis dit, dans un premier réflexe, j'ai dit, ils sont complètement hors d'ordre, on s'est trompé de projet!

Mais je comprends que vous voulez faire un parallèle avec l'uranium?

1580

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

1585

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais ce serait important peut-être de le faire, pas juste en le disant au début, mais de le faire en cours de route, pour qu'on puisse saisir ce que vous voulez apporter au dossier de l'uranium.

1590 **PAR Mme LOUISE GAGNON :**

Bien, c'est que les mines d'uranium sont aussi des mines à ciel ouvert.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, je comprends.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1600 On s'est aperçu que le processus permettait pas toute la transparence souhaitée, puis que souvent même, ça pouvait nuire, particulièrement dans les mines d'uranium où l'acceptabilité sociale est importante. Donc c'est ce qu'on a vécu avec Mine Arnaud, c'est notre vécu, mais vous allez voir aussi qu'avec la correspondance qu'on a eue avec le Protecteur du citoyen, c'est aussi directement lié avec l'uranium.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Cette correspondance n'est pas annexée à votre mémoire.

1610 **PAR Mme LOUISE GAGNON :**

Non, parce que la lettre est datée du 7 novembre. Donc si vous souhaitez, je vous la ferai parvenir. Je vais vous la lire intégralement, c'est deux (2) pages.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce serait important d'en donner une photocopie pour les fins de la Commission et de la donner à madame Leblanc à l'arrière.

1620 **PAR Mme LOUISE GAGNON :**

Oui. Je pourrais peut-être vous faire parvenir directement les courriels, tous les échanges qu'on a eus avec le Protecteur du citoyen pour justifier notre demande, puis ensuite la lettre qu'on a reçue d'eux. Est-ce que ça vous conviendrait?

1625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez, d'accord.

1630 Alors allez-y, on vous écoute.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1635 Bon, brièvement! Les études d'impact environnemental ainsi que les correspondances devraient être rendues publiques en même temps qu'elles sont déposées au ministère, ce qui n'est pas le cas présentement, afin qu'il y ait une réelle consultation de la population et une possibilité concrète d'ajuster le projet à la population.

1640 Parce qu'on s'est aperçu, comme dans le cas de Mine Arnaud entre autres, il y a eu possibilité d'avoir des ajustements au projet avant que le projet ait été rendu recevable par le ministère; mais à partir de ce moment-là, la population n'a pas pu intervenir, par exemple sur les modélisations de la dispersion atmosphérique ou des choses comme ça.

1645 Donc toute la première partie, le quatorze (14) mois où on a été comme en échange en même temps avec le promoteur et le ministère, il y a eu une réelle consultation, un réel échange avec le promoteur, mais par la suite, Mine Arnaud répond même plus à nos courriels.

1650 Juste un exemple! J'ai demandé la semaine dernière à Mine Arnaud, parce qu'on avait eu par voie d'accès à l'information des doutes quant à la présence de Yara International comme partenaire, donc il y aurait eu seulement le ministère, donc seulement le gouvernement, on a écrit à Mine Arnaud, ils nous ont même pas répondu encore, sur une question toute simple comme ça.

1655 Donc il n'y a plus vraiment de réel échange. Ça, c'est dommage. Donc le moment où il y a eu l'étude d'impact, puis on l'a eue en même temps que le ministère, il y a eu une réelle consultation de la population.

PAR LE PRÉSIDENT :

1660 Et pour l'uranium, qu'est-ce que ça voudrait dire?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1665 Bien, ça voudrait dire aussi que s'il y a un projet, si jamais un projet se présentait dans un environnement, ça prend du temps pour que la population soit consultée, pour que la population comprenne tous les enjeux, comprenne les mines, comprenne les minéraux, c'est pas simple, comprenne les liens aussi. Ça prend du temps. On peut pas faire ça dans quarante-cinq (45) jours, même dans deux (2) mois.

1670 Donc de donner le temps à la population de comprendre ce projet-là, de comprendre les impacts. C'est d'autant plus vrai dans le cas de l'uranium.

1675 Donc il faudrait que les études d'impact soient rendues publiques dès qu'elles sont déposées au ministère, pas attendre la recevabilité comme c'est le cas présentement. Sans compter qu'à partir du moment où elles sont jugées recevables, c'est les mêmes fonctionnaires qui vont juger si elles sont, sur le plan environnemental, qu'elles sont acceptables. Ils changeront pas d'idée.

1680 S'ils ont accepté un taux d'atténuation de quatre-vingt-onze virgule zéro quatre pour cent (91,04 %), les mêmes fonctionnaires vont continuer dans la même lignée, que ce soit de l'uranium ou autre chose.

1685 C'est important que tant que c'est pas canné, vous m'excusez l'anglicisme, il y a moyen d'une certaine négociation, mais à partir du moment où les fonctionnaires se sont entendus avec le promoteur, c'est quatre-vingt-onze virgule zéro quatre pour cent (91,04 %), on reviendra pas là-dessus.

1690 Ensuite, il faudrait attendre que les études d'impact soient complètes avant de déclencher une audience publique. On l'a vécu ça aussi dans le cas de Mine Arnaud, ça pourrait arriver dans le cas des mines d'uranium. Il faut attendre que le promoteur ait complété son étude d'impact d'une manière qu'elle soit jugée vraiment, disons que le respect des normes entre autres soit acquis, en tout cas, le respect des normes et des critères.

Pour une mine d'uranium, la transparence est vitale pour qu'elle soit acceptable sur le plan environnemental et social.

1695 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} encadré, 1^{re} ligne, «Le ministère...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} encadré, 3^e ligne, «... d'uranium.»)

1700 On l'a constaté dans le cas de Osisko, dans le cas de Mine Arnaud et puis dans le cas de la Mine Dumont, il y a eu des taux d'atténuation pour le routage complètement différent d'un à l'autre. C'est pas normal.

1705 Si on est obligé de faire des taux d'atténuation de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des poussières pour le routage qui est le principal contributeur des poussières, si on est obligé de faire quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) pour atteindre les normes dans le cas de la Mine Dumont, bien, qu'est-ce qu'on va faire pour une mine d'uranium? Ça va tu être cent pour cent (100 %) un jour? Je le sais pas, mais en tout cas, il y a une tendance, il y a une tendance.

1710 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e encadré, 1^{re} ligne, «Le processus...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e encadré, dernière ligne, «... qui y habitent.»)

1715 C'est ça qui s'est pas passé avec Mine Arnaud, il n'y a pas eu de confiance qui s'est établie, le lien de confiance a été rompu avec le promoteur.

Si ça arrive dans le cas d'une mine d'uranium où l'acceptabilité sociale est fragile, bien, ça n'aidera pas le promoteur.

1720 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux vous interrompre?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1725 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1730 Pour les fins de la clarté, je vous avoue que j'ai envie de vous poser des questions au fur et à mesure!

Quand vous dites que le processus d'acceptabilité sociale devrait être public après les audiences, j'aimerais comprendre ça.

1735 **PAR Mme LOUISE GAGNON :**

Bien, la lettre que le Protecteur du citoyen nous a envoyée aborde cet aspect-là. Il dit entre autres qu'il devrait y avoir un registre qui devrait être public.

1740 Parce que présentement, ce qui se passe, c'est que même durant les audiences du BAPE, le promoteur continue à négocier avec le ministère. Dans ma naïveté, je croyais pas ça, je croyais que quand le BAPE siégeait, bien, tout le monde était là, toutes les énergies étaient présentes; mais non, il continuait à y avoir un dialogue, puis madame Mireille Paul de la Direction des évaluations environnementales nous a dit que ce processus-là n'est pas public.

1745 Donc tous ces échanges-là qui se passent entre le ministère et le promoteur, après le début des audiences publiques mêmes, il n'y a plus rien qui est public, puis c'est pas normal.

1750 Parce qu'on tient des audiences pour que le public puisse avoir un éclairage sur ce projet-là. Donc c'est des choses quand même importantes. Comme l'usine d'eau, si usine d'eau il y avait, tout ce qui n'a pas été discuté durant le BAPE, c'est discuté derrière des portes closes.

1755 C'est pas normal que comme citoyens qui vivons dans un territoire, on soit même pas au courant des rejets qui vont être véritablement rejetés dans la baie de Sept-Îles, par exemple. C'était le cas qui nous tenait à cœur.

Je vais vous lire la lettre du Protecteur du citoyen! Lettre qui a été adressée à monsieur Renald Roy, elle est datée du 7 novembre:

1760 «La présente lettre vise à vous faire part de nos conclusions.»

1765 Cette lettre-là, le débat avec le Protecteur du citoyen, ça a été lancé dès la recevabilité de l'étude d'impact, donc avant même la séance publique du BAPE à Sept-Îles dans le projet de Mine Arnaud, c'était en mai, donc les démarches ont été entamées. On vient juste d'avoir une réponse. Donc ça fait un an et demi (1 ½) que c'est entre les mains du Protecteur du citoyen. Je pense que ça a été un dossier difficile à traiter pour eux. Bon!

1770 «Plus précisément, vous avez interpellé le Protecteur du citoyen relativement à l'avis de recevabilité de l'étude d'impact rendue le 26 avril 2013 par la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers. Vous alléguiez que cet avis a été rendu prématurément alors que la direction n'avait pas en main l'ensemble des réponses pouvant lui permettre d'évaluer si l'étude d'impact du promoteur répondait globalement de façon satisfaisante aux exigences de la directive émise pour le projet d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles.»

1775 Entre autres, c'était les critères du fer et du manganèse qui n'étaient pas respectés, donc l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement était pas respecté alors que la directive demandait la vérification que les normes et les critères étaient!

1780 «Au terme de son enquête, le Protecteur est d'avis que le ministère n'a pas agi de façon déraisonnable dans le cadre de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il a statué sur la recevabilité de l'étude d'impact en fonction de l'ensemble des éléments qu'il avait alors à sa disposition.»

1785 «Pendant les audiences publiques, comme vous le savez, les commissaires ont pour leur part réclamé de la documentation supplémentaire. Depuis, les vérifications que nous avons effectuées auprès du ministère nous ont permis de constater que cette documentation a été fournie par le promoteur et analysée par les experts concernés. Nous pouvons vous assurer qu'elle est prise en compte dans l'analyse environnementale que la direction finalise en ce moment.»

1790 «À terme, le rapport d'analyse du ministère, ainsi que celui du BAPE, seront déposés ensemble au Conseil des ministres pour décision finale concernant l'autorisation ou non du projet avec ou sans conditions.»

1795 «Nous tenons par ailleurs à porter à votre connaissance que le ministère, suite à l'une de nos recommandations, travaille présentement à mettre en place un registre public qui consistera en une bibliothèque accessible sur le Web. Ce registre comprendra tous les documents relatifs au projet en analyse environnementale, soit les documents des promoteurs, les documents produits par les experts consultés sur le projet, ainsi que les documents du ministère incluant les documents échangés après – en italique – après la période d'audiences publiques jusqu'à la décision finale. Ces documents seront rendus publics au fur et à mesure de la progression de la Procédure d'évaluation environnementale. Selon l'échéancier prévu, ce registre serait en ligne en janvier 2015 et pleinement fonctionnel quelques mois plus tard.»

1800 «Dans une perspective plus collective, nous sommes d'avis que cet outil est prometteur et qu'il contribuera à accroître encore davantage la transparence de la Procédure d'évaluation environnementale.»

1810 Ça a au moins servi à ça, même si on continue à penser que les normes et les critères étaient pas entièrement respectés, mais en tout cas, au moins on a ce registre-là, puis il sera peut-être pas utile dans le cas de Mine Arnaud, mais il sera utile pour les mines d'uranium éventuellement si elles voient le jour.

Ça fait que j'arrête ma présentation là pour pas empiéter sur la question de l'eau qui est complètement à part!

1815 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Juste pour m'assurer d'une chose, est-ce que c'est vous qui avez fait une demande spécifique pour la constitution du registre ou bien c'est une solution qui a été amenée à la suite de votre demande?

1820 **PAR Mme LOUISE GAGNON :**

Oui, c'est une solution qui a été amenée suite à de nombreux échanges entre le Protecteur du citoyen et le ministère.

1825 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et ce registre, est-ce qu'il permet aux citoyens d'intervenir sur des documents nouveaux?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1830

C'est pas clair, cet aspect-là. C'est ce qui, à mon avis, manque encore, parce que la consultation citoyenne ne serait pas complète si le citoyen pouvait pas intervenir suite à ce registre-là. Mais c'est pas clair.

1835

En tout cas, ce qu'on a eu là-dessus, c'est pas clair.

PAR LE COMMISSAIRE :

1840

Dans le cadre de votre mémoire, vous faites une place spécifique à la possibilité de tenir un référendum.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1845

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1850

Dans certains contextes. J'aimerais que vous m'en parliez un peu plus, parce que vous semblez y voir une solution viable, efficace, mais personnellement, je me dis, si demain matin, on tient un référendum, puis il y a cinquante-deux pour cent (52 %) de la population qui dit oui et quarante-huit (48 %) qui dit non, ça nous amène à quoi? Ça n'harmonise pas les heurts, il n'y a aucune conciliation; il y a un résultat, puis on vit avec?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1855

Oui. Sauf que pour nous, il n'est pas décisionnel. Il demeure consultatif pour le gouvernement. Donc il fait partie des éléments qui vont éclairer le gouvernement sur la décision à prendre.

1860

Dans le cas qui nous concerne, on fait du nez à nez ou à peu près, je sais pas exactement, c'est tu quarante-cinq–cinquante-cinq (45 %-55 %), je le sais pas exactement, mais on est pratiquement nez à nez, puis avec les mois...

PAR LE COMMISSAIRE :

1865

Mais moi, je parlais pas nécessairement de Mine Arnaud.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1870 C'est parce que peu importe, qu'on parle d'uranium, avec le temps, ce qui se passe, c'est que les positions, les pour sont encore plus pour et les contre sont encore plus contre, la marge centrale se divise. On peut pas continuer éternellement comme ça.

1875 Puis je pense que c'est à la population à décider, c'est-à-dire elle doit prendre position officiellement sur un projet qui a un aussi grand impact sur l'environnement. Puis je parle aussi de mines d'uranium.

C'est les populations qui sont à proximité qui vont vivre avec.

1880 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais vous venez de dire que finalement, un référendum, ce que ça va amener, c'est que ceux qui sont pour vont être plus pour et ceux qui vont être contre, donc ça va cristalliser encore davantage les positions.

1885 Et qu'est-ce que ça va apporter comme amélioration du processus d'acceptabilité des projets ou d'acceptabilité sociale?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

1890 Je sais que, en tout cas présentement, je perçois pas d'autres façons que de satisfaire ce besoin-là de la population de donner sa voix. Parce qu'il y a une certaine pression à Sept-Îles, parce que les gens peuvent pas tous s'exprimer aussi librement que moi je le fais, parce que soit qu'ils sont fonctionnaires, ils sont professionnels, peu importe, ils ont des raisons de pas le manifester officiellement, mais quand ils sont derrière un paravent ils pourront manifester.

PAR LE COMMISSAIRE :

1900 Soyons un peu pragmatiques! On arrive dans une situation où la Ville de Sept-Îles, les citoyens se sont exprimés à soixante pour cent (60 %) contre un projet d'uranium, mettons. Le gouvernement donne le feu vert.

1905 Spontanément, le premier réflexe, même si le référendum n'était qu'à titre consultatif, premier réflexe, on va dire, bien, le gouvernement tient pas compte de la voix de la majorité. Et l'inverse peut être tout aussi vrai.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

1910

PAR LE COMMISSAIRE :

Si quarante pour cent (40 %) – bien enfin, pas besoin de rentrer dans une situation inverse! Donc je ne sais pas, elle est où la marge viable, quand on procède par référendum?

1915

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Bien, je pense qu'il y aurait une réelle prise en compte de l'opinion de la population. Là présentement, on ne le sait pas. On sait qu'on est à peu près nez à nez, mais on le sait pas.

1920

Si tu décides comme gouvernement d'aller de l'avant, même si c'est soixante pour cent (60 %) qui est contre, le gouvernement va donner autre chose. Il va y avoir une forme de négociation qu'il n'y aurait pas autrement, pour que ça devienne acceptable. Parce que l'échange se fait toujours entre l'économie puis l'environnement. C'est toujours comme ça que ça se passe.

1925

Ça fait que si l'Environnement, s'il donne un peu plus sur l'environnement, c'est-à-dire des meilleures mesures d'atténuation, une mine peut-être un petit peu moins grosse, peu importe, en tout cas il y aurait des mesures d'atténuation convenables. Peut-être qu'il y aurait moyen d'arriver à un consensus social un peu meilleur.

1930

PAR LE COMMISSAIRE :

Et vous pensez que le référendum pourrait donner des outils nécessaires pour amener le promoteur, créer des obligations sur le promoteur pour atténuer ou mitiger ses impacts environnementaux? C'est ça que je comprends?

1935

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui, c'est ça. Parce que là, ça va être un point réel. Sinon, bien, on dit toujours, ah, c'est juste des environnementalistes, ils sont juste quelques-uns, puis ils soulèvent les troupes ou peu importe.

1940

Mais s'il y a un référendum, la population s'est positionnée; si le gouvernement décide d'aller de l'avant, c'est parce qu'il va compenser, il va atténuer, il va avoir peut-être de meilleures retombées économiques régionales. Ça, on le sait que ça se peut, ces choses-là.

1945

1950

C'est ça, ça concrétise le poids réel de la population dans le débat. Alors que présentement, le poids qu'il y a à Sept-Îles, c'est le Conseil municipal qui est tout d'un côté à part le maire, c'est la Chambre de commerce qui est entièrement d'un côté, mais de l'autre côté, c'est pas très organisé, c'est pas aussi concret que ça.

Ça concrétiserait la voix de la population.

1955

PAR LE COMMISSAIRE :

Admettons qu'il y a un référendum demain matin, puis je ne vous achale plus avec ça, soixante-dix pour cent (70 %) de la population se prononce pour, vous abdiquez?

1960

PAR Mme LOUISE GAGNON :

On a toujours dit qu'on accepterait le verdict de la population, on l'a toujours dit.

1965

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous renonceriez à faire des démarches pour entraîner une mitigation, un renforcement de la réduction des impacts?

1970

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Non, de dire que je renoncerais, ce serait mal me connaître! Mais c'est sûr que le poids relatif des demandes serait différent.

1975

Présentement, on se bat pour protéger notre source d'eau potable, c'est pas peu dire. On se bat pour la qualité de l'air qu'on respire, c'est beaucoup.

1980

Donc on peut pas renoncer à ça. On va chercher à mieux connaître le portrait environnemental, mais c'est sûr qu'on peut pas juste dire on va voir avec un suivi qu'est-ce que ça va donner. Ça, c'est pas satisfaisant pour une source d'eau potable de vingt-cinq mille (25 000) personnes.

Mais il y a peut-être d'autres aspects qui seraient négociables, mais ça, ça prend quand même un minimum de sécurité avant de partir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1985

Puis comment vous déterminez le territoire ou le périmètre des gens qui auraient droit de vote? Ce serait par entité administrative, par secteur d'impact, comment vous déterminez les ayants droit, si vous voulez?

1990

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Bien, il y a un peu une partie intuitive au départ, comme les gens de Port-Cartier s'intéressent pas vraiment à ce projet-là, la mairesse l'a déjà dit, arrangez-vous avec vos problèmes!

1995

Donc il y a comme une intuition qu'on fait partie de ceux qui ont des impacts ou on n'en fait pas partie.

2000

Puis pour la municipalité, bien, je pense que c'est pas une décision de quartier dans notre cas, c'est pas une décision de quartier, c'est une décision de ville. Ça concerne les gens de l'ensemble de Sept-Îles, incluant Moisie-Les Plages, se sentent concernés par ce projet-là. Ça fait que s'ils se sentent concernés, je pense qu'ils doivent faire partie de la décision.

2005

PAR LE COMMISSAIRE :

Puis ce serait la même chose pour une éventuelle mine d'uranium?

2010

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui, très certainement. Les gens le savent qu'ils ont des impacts. C'est ceux qui ont des impacts qui doivent prendre la décision.

2015

PAR LE PRÉSIDENT :

Je voudrais vous parler de la directive environnementale.

2020

PAR Mme LOUISE GAGNON :

La Directive 019?

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, non, non. La directive pour un projet.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2025

OK, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2030

La directive, on s'entend là-dessus, c'est la série d'exigences ou de questions auxquelles l'étude d'impact doit répondre.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2035

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2040

Pour éclairer le débat public. Est-ce qu'à votre avis, le système actuel avec une directive standard, suffit ou s'il faudrait une sorte de consultation sur la directive pour qu'on y intègre les besoins ou les préoccupations particulières des gens d'un milieu donné?

2045

Parce que la directive standard, bien, c'est un standard, vous comprenez! Là, j'essaie de voir si, dans votre esprit, à la lumière de votre expérience, ça aurait été utile de faire une préconsultation pour axer la directive en fonction des préoccupations du milieu?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2050

Bien, au fédéral, ça existe, cette étape-là, parce qu'il y a une évaluation au fédéral qui est aussi en parallèle, et puis on a été consulté sur la directive.

2055

Dans quelle mesure ça a changé la suite, je le sais pas vraiment, mais on a été consulté sur la directive. Et je pense que ça serait quelque chose de souhaitable, en particulier quand il s'agit d'un projet en milieu urbain ou périurbain ou peut-être dans un cas d'uranium où les gens se sentent vraiment concernés.

2060

Donc oui, ça probablement aiderait à enlever un petit peu de pression sur le système, parce qu'il y a des choses de la directive avec lesquelles on n'était pas tout à fait d'accord, parce que c'est un milieu périurbain, mais on pouvait rien y faire. Ça fait que c'est émis puis c'est émis, puis on s'en va avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2065 Dans votre esprit, cette préconsultation, elle devrait être menée par le ministère ou par le BAPE?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2070 Je crois que le BAPE, ce serait mieux, parce que ça a été une grande déception ce qu'on a vécu avec le ministère de l'Environnement. Parce que dans ma naïveté aussi, je pensais que le ministère de l'Environnement, c'est un ministère de l'environnement, mais non, c'est pas un ministère de l'Environnement, c'est un ministère politique. Je crois pas qu'il puisse faire ce genre de travail là, non. Très certainement, ce serait au BAPE à intervenir.

2075 Comme au fédéral, c'est l'Agence canadienne qui mène la consultation aussi sur la directive.

PAR LE PRÉSIDENT :

2080 D'accord. Les exigences de la directive, est-ce qu'à votre avis, l'avis de recevabilité ne devrait pas être accordé si toutes les réponses ne sont pas là ou si un ensemble suffisant de réponses est là, que ça justifie d'émettre la directive?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2085 Parce que c'est un milieu urbain ou périurbain, la question de la santé humaine a été souvent au cœur du débat, puis il a manqué des éléments au niveau de la modélisation atmosphérique. Même avec l'arrêt du transport des stériles, il y a encore dépassement du critère pour le fer et le manganèse. Ça, c'est la dernière nouveauté, si on peut dire, parmi ce qu'ils inventent comme mesure d'atténuation.

2090 Même avec ça, ils respectent pas les normes et les critères.

PAR LE PRÉSIDENT :

2095 Mais là, vous parlez du contenu du dossier, moi, je parle du processus! Est-ce qu'une directive, le ministère devrait l'émettre s'il juge qu'on a répondu à une bonne partie des exigences ou s'il a déterminé les exigences, toutes devraient avoir une réponse?

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2100

Je pense que pratiquement toutes devraient avoir une réponse, parce que ça a causé un grand tort dans le cas de Mine Arnaud, parce qu'il y a eu beaucoup de documents qui ont été déposés en cours de processus, après l'avis de recevabilité, puis je pense pas que c'est souhaitable.

2105

PAR LE PRÉSIDENT :

Quelle impression ça génère chez les citoyens si les réponses ne sont pas toutes là?

2110

PAR Mme LOUISE GAGNON :

C'est une perte de confiance envers le promoteur. Puis envers le monde minier en général.

2115

Déjà Osisko, tant que les problèmes de Osisko seront pas réglés, ça va ternir ce qui se passe dans le monde minier. Mais ça aussi, c'est un peu la même chose. Tout ce qui enlève la confiance qu'il peut y avoir envers le promoteur, ça ternit aussi le monde minier.

À long terme, je pense que c'est pas quelque chose qui est payant.

2120

PAR LE PRÉSIDENT :

Une dernière question! Vous dites qu'il devrait y avoir un meilleur encadrement des rejets miniers, vous parlez de normes réglementaires que vous préférez avoir, avec l'ajout de certains paramètres dont l'uranium et ses fils que vous appelez, avec leur charge annuelle dans le milieu récepteur, et pas seulement la concentration.

2125

La charge annuelle, en soi, ça donne une idée, vous avez raison, mais est-ce qu'elle devrait être calculée par rapport à la capacité du milieu récepteur? Est-ce qu'il faudrait pas identifier la capacité du milieu récepteur pour savoir si cette charge annuelle dépasse ou pas?

2130

Quel est le critère pour juger si cette charge annuelle est bonne ou mauvaise? J'essaie de comprendre ça. Si vous connaissez la charge annuelle, c'est une chose, mais pour déterminer son impact, il faut savoir si c'est trop ou si c'est pas assez.

2135

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Vous avez tout à fait raison. Ce qu'on n'avait pas dans le cas de Mine Arnaud. La baie de Sept-Îles, à notre idée, la baie de Sept-Îles était le milieu récepteur, alors que pour le ministère de l'Environnement, c'était le ruisseau Clet qui est un filet d'eau.

2140

Donc le milieu où les polluants s'accumulent, c'est pas le ruisseau Clet, c'est la baie de Sept-Îles, puis il n'y avait aucune étude sur la baie de Sept-Îles. Donc le milieu récepteur, effectivement, c'est pas nécessairement ce que le fonctionnaire considère qui est le milieu récepteur, où il va dire, bien, le ruisseau Clet doit rester un habitat du poisson et tout le kit, là.

2145

Mais où ce ruisseau-là se déverse? Si c'est dans un lac, si c'est dans une baie, le panache de dispersion, quelle est, comme vous dites, la capacité du milieu récepteur à recevoir. Dans le cas de Mine Arnaud, c'était cent kilos (100 kg) d'uranium, ça, c'est si les débits sont respectés, si les concentrations sont respectés et tout.

2150

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien c'est ça. Moi, je pense uranium. J'essaie de traduire tout ce que vous dites en termes d'uranium. Et c'est pour ça que je me disais, connaître la charge, c'est une chose, donc il faudrait qu'on étudie aussi la capacité du milieu récepteur, dans votre esprit, pour compléter votre idée, là.

2155

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui. Puis la capacité à long terme. Comme au fédéral, avec le REMN pour les mines de métaux, il y a possibilité d'étudier par exemple avec les organismes qui habitent sur place.

2160

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc sur la vie utile du projet.

2165

PAR Mme LOUISE GAGNON :

Oui c'est ça, mais toute la durée du projet, mais sur des organismes qui vivent sur place, comme des mollusques ou peu importe, mais qui habitent à l'année dans le milieu récepteur. Bien là, tu peux faire des analyses de chair et tout et tout, pas nécessairement, comme le caplan qui passe pas nécessairement toute l'année dans la baie de Sept-Îles, bien, c'est moins intéressant.

2170

PAR LE PRÉSIDENT :

2175 D'accord. Je vais peut-être vous apporter une petite précision! Le projet de registre est le
résultat d'un travail qui se fait dans le cadre – c'est public, ce que je dis – d'un comité de
modernisation de la Procédure d'évaluation environnementale. C'est un travail de réflexion qui a
commencé il y a deux (2) ans et qui avait été lancé à l'époque par l'ancien gouvernement et qui se
poursuit activement maintenant.

2180 Donc c'est ça qui a amené ce projet-là, puis même, je pense que le projet de registre était
antérieur aux travaux du comité sur la modernisation.

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2185 Est-ce que la consultation du citoyen est prévue dans ce que vous manifestez?

PAR LE PRÉSIDENT :

2190 Là, j'ai pas d'information là-dessus, ça va être à vous d'aller à la pêche!

PAR Mme LOUISE GAGNON :

2195 C'est de valeur qu'on peut pas interroger...

PAR LE PRÉSIDENT :

2200 Il y a des collègues journalistes dans la salle, d'anciens collègues journalistes, ils vont peut-
être le faire à votre place, alors on verra.

Alors je vous remercie madame pour toutes ces informations et ce travail de réflexion.

DENISE JOURDAIN

PAR LE PRÉSIDENT :

2210 Alors j'appellerais maintenant madame Denise Jourdain.

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

Kuei.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour madame Jourdain.

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

2220

Je me nomme Denise Jourdain, je fais partie de la Nation Innue, membre de la communauté de Uashat Mak Mani-Utenam.

2225

J'aimerais tout d'abord mentionner quelque chose, sans vouloir vous manquer de respect, vous messieurs, vous m'avez l'air de bonnes personnes, comment je pourrais dire ça, de bons bonshommes, mais l'institution que vous représentez, je ne lui reconnais aucune autorité en la personne, en ce qui concerne les droits ancestraux et le titre aborigène. Je sais que ça vient du gouvernement du Québec.

2230

Je sais que ce soir, ça a été souvent mentionné qu'il n'y a jamais eu de traité de signé avec ma nation, ni on n'a jamais cédé ni vendu le grand Nitassinan. C'est juste pour vous exprimer comment je me sens ici, là.

2235

Si j'ai décidé de me présenter ici à cette audience-là, c'est justement d'être la protectrice des droits qui appartiennent à mes enfants aussi, qui appartiennent à mes petits-enfants, puis qui vont appartenir aux générations futures.

2240

J'aimerais tout d'abord vous instruire, dû au fait que nous appartenons à une nation vraiment distincte. Je vais vous ramener à mes ancêtres qui, eux, ont vécu un contact conscient avec la Terre-Mère pour lequel ils ont su subvenir à leurs besoins. Ils y ont survécu. À mes grands-parents aussi qui ont vécu, qui ont occupé le territoire, qui l'ont fréquenté, qui l'ont piétiné, qui ont pêché, chassé, trappé, à mes parents qui ont vécu aussi le mode ancestral, le mode de vie ancestral.

2245

À un moment donné, il y a eu une coupure. Il y a eu bien entendu les pensionnats indiens, c'est là où ça s'est arrêté, l'occupation du territoire. Le changement de vie, tout s'est enclenché à cette période-là.

2250

Moi, j'enseigne à une clientèle d'enfants innus. J'ai des enfants, puis je vous dirais, à l'automne, plus jamais, comment je pourrais dire ça, je suis tellement convaincue que dans chaque cœur innu, il y a toujours l'appel de la forêt. Mes enfants qui n'ont pratiquement pas fréquenté le

territoire me parlent souvent, quand c'est le début de l'automne, j'aimerais passer un séjour en forêt, j'aimerais donc dormir sous la tente.

2255 Ce qui veut dire que ce qui nous reste de notre mode de vie, de nos pratiques traditionnelles sont encore en nous. Mais les systèmes font en sorte qu'on peut pas se le réapproprier.

2260 Je sais pas si vous savez, nos ancêtres partaient en début d'automne occuper tout le territoire, puis revenaient à la fonte des neiges. Moi, mes enfants, moi, quand j'ai grandi ici, l'école commençait en début d'automne et se termine à la fonte des neiges, donc la transmission des savoirs, des connaissances innues ne peut pas se faire. Personne ne peut dire qu'on veut pas retourner, revivre notre mode de vie, il s'agit peut-être qu'on ait, comment je pourrais dire ça, l'autodétermination, qu'on nous le reconnaisse, puis peut-être qu'on bâtirait notre société autour du lien avec le territoire.

2265 Là, on parle d'un projet d'exploration, ça veut dire extraire l'uranium, c'est vraiment incompatible à nos valeurs, à la science de mes grands-parents. Vous savez, quand ils voulaient faire une tente à sudation, ils prenaient une roche dans un ruisseau, après l'utilisation de la roche, ils la replaçaient comme ils l'avaient prise. Et je me demande de quelle façon une mine va pouvoir restaurer de la même façon, à la manière de nos ancêtres. J'ai de la misère à trouver le juste milieu entre la science de mes grands-pères et la science de, je sais pas, je peux pas dire de vos grands-pères, parce que vos grands-pères étaient venus labourer la terre!

2270 On parle aussi d'acceptabilité sociale. Ça, j'ose espérer qu'on est inclus nous aussi, la Nation Innue.

2275 On parle de maladies, moi, je suis pas connaisseuse sur les termes scientifiques comme le nucléaire, puis l'uranium, la radioactivité, puis tout ça, j'en entends parler. Mais quand le territoire sera dévasté par toute l'exploitation minière, par tout le développement, nous de la Nation Innue, on va rester ici.

2280 Les gens, quand ce sera plus vivable à Sept-Îles, ils vont s'en aller, ils sont assez mobiles, les non-Autochtones, c'est pas pour manquer de respect, mais les gens qui, comment je pourrais dire ça, s'ils veulent assurer leur survie, ils vont s'en aller, mais nous, on a toujours chéri le territoire, on va y rester. Puis à part ça, où on pourrait aller?

2285 J'essaie de comprendre aussi le système économique du gouvernement du Québec. Il faut faire de l'argent, il faut faire de l'argent, mais ça a de l'air que ça compte pas, de rendre les gens malades, rendre à tel point malades qu'ils développent des cancers, mais que ça vous coûte tellement cher à gérer des hôpitaux qui profitent.

2290

2295 Mon mémoire, je l'ai déposé, je l'ai pas lu, je fais affirmation de mes droits, de mon statut, de ma souveraineté territoriale aussi, puis je suis de tout cœur avec les marcheurs cris qui dénoncent le projet d'uranium sur leur territoire, et je suis heureuse et rassurée, parce que je sais que mon Conseil de bande demande un moratoire. Ça me rassure du point de vue de la survie de mes enfants.

2300 Puis vous savez, ça me donne comme l'impression que le gouvernement du Québec veut s'exempter de son obligation de consulter les Premières Nations en affaiblissant l'économie au Québec, en faisant des coupures un peu partout dans ses institutions, puis en relaçant le Plan Nord, que ça va devenir tellement un enjeu impérieux, puis selon le jugement Haïda, ça exempte le gouvernement du Québec de consulter les Premières Nations, parce que je sais que quand il y a eu l'annonce du Plan Nord, le gouvernement du temps, Charest, il n'est pas venu nous consulter, parce que c'est les membres qui sont détenteurs des droits ancestraux et du titre aborigène.

2305 Je pense que je vais arrêter là. C'est ça que je voulais apporter, cette précision-là.

Je suis ici devant vous pour protéger les droits de mes enfants, parce qu'on a l'obligation, en tant que membre, de léguer à nos générations futures un territoire.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je pourrais vous demander sous quelle forme vous voyez la consultation du gouvernement, que ce soit sur le Plan Nord, que ce soit sur un projet de mine d'uranium, quelle que soit la nature du projet dans le territoire que vous occupez?

2315 **PAR Mme DENISE JOURDAIN :**

2320 Bien, je sais pas comment vous dire ça, là, il y a eu à un moment donné des expressions que le gouvernement du Québec tenait, relation de nation à nation. Moi, ça veut tout dire. Je ne sais pas si on a la même conception de relation nation à nation. C'est pas demi-nation–nation, c'est nation à nation.

2325 Puis je pense que c'est une question que mon chef pourrait plus être en mesure de répondre. Mais nation à nation, c'est égalitaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

Moi, c'est juste une question complémentaire à celle de mon collègue.

2330 Comment vous percevez la présente consultation publique de la Commission actuelle?

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

2335 Comment je la perçois, bien, pour moi, c'est comme un outil pour vous transmettre que je me présente à vous comme protectrice des droits ancestraux qui appartiennent à mes enfants, mes petits-enfants, et le titre aborigène que je dois, que j'ai obligation de léguer aux futures générations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2340 Comment vous percevez notre rôle là-dedans?

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

2345 Mon dieu, depuis des années qu'il y a des relations avec le gouvernement du Québec, si vous étiez là, la porte qui ouvre à la vérité, que ce soit vrai! Je sais pas si ça répond, là.

On est vraiment devenu très sceptique, après tant d'années.

PAR LE PRÉSIDENT :

2350 Quand vous dites l'acceptabilité, j'espère qu'on est inclus, est-ce que pour vous, l'acceptabilité, c'est un droit de veto que vous manifestez de cette façon-là ou s'il y a des compromis, si les besoins de la société, il faut les prendre en compte? Comment vous voyez ça?

2355 C'est l'application de votre volonté sur le territoire ou il y a un équilibre avec les besoins du reste de la société?

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

2360 Moi, je dirais, l'acceptabilité sociale, je la vis déjà avec les citoyens, les citoyens de la ville de Sept-Îles. Il y a eu, comment je pourrais dire ça, par rapport au projet Mine Arnaud, il y a eu des rapprochements qui se sont créés; pourtant, on est juste séparé à une rue! On se côtoie, on se voisine, ça, ça s'est jamais vu, ça s'est vu dans le temps où mes parents avaient commencé à côtoyer des non-Autochtones ici dans les années, au début du siècle, je vous dirais. Ça, on la revécu devant un projet d'une telle ampleur, on avait les mêmes inquiétudes.

2365 L'acceptabilité sociale, quand je dis d'être inclus, nous avons nos opinions nous aussi. Tantôt, vous parliez de référendum, je me demande si suite à un référendum sur le projet uranium, si l'ensemble des citoyens de Sept-Îles étaient majoritaires, favorables, et que la communauté innue en faisait un, puis que c'était majoritaire non, il n'y aura pas d'acceptabilité sociale, ça va encore diviser.

2370

C'est quand on donne nos opinions, est-ce qu'on est écouté, ou même, je pourrais dire, on est inclus, on respire le même air, on boit le même air, on est des êtres humains de la même constitution, je dirais, sauf que nous, en tant que Innus, nous avons un statut particulier par rapport au gouvernement.

2375

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous dites, vous avez pas le même poids dans la décision finale. Vous voulez pas avoir le même poids dans la décision finale que le reste de la société de Sept-Îles, par exemple, parce que vous dites, nous, on a des droits sur le territoire.

2380

PAR Mme DENISE JOURDAIN :

Oui. Qu'on nous reconnaisse, ça s'est jamais reconnu. Là, on parle d'acceptabilité sociale, est-ce que vous nous acceptez faisant partie de la société, ayant des droits? Mais ils sont pas reconnus par rapport à vos gouvernements.

2385

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça va. Ça répond à nos questions. On vous remercie madame.

2390

NATION INNUE

2395

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous allons passer aux représentants de la Nation Innue, monsieur Jean-Charles Piétacho, monsieur Mike McKenzie, Morgan Kendall et André Michel. C'est du moins la liste de noms que j'ai ici.

2400

Bonsoir messieurs. Vous voulez vous identifier s'il vous plaît pour les fins de la transcription, ça va être utile à notre sténographe.

2405

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

En montagnais.

Bonjour, je suis très content d'être ici aujourd'hui à la présentation du BAPE. Je remercie aussi madame Denise Jourdain de sa présentation. Je l'ai écoutée attentivement, son intervention

2410

par rapport à l'uranium, je suis extrêmement content d'entendre une femme monoparentale donner ses impressions par rapport à des projets uranifères, puis même au projet que ce soit de Mine Arnaud.

2415 Mon nom, c'est Mike McKenzie, le chef de la communauté, de la Nation Innue de Uashat Mani-Utenam. Jean-Charles Piétacho est absent aujourd'hui, il sera pas présent ce soir, puis je suis extrêmement content de représenter la Nation Innue.

2420 La Nation Innue regroupe quand même neuf (9) communautés innues qui sont près de quinze mille (15 000) membres, membres de la Nation Innue, ainsi qu'il y a cinq cents kilomètres carrés (500 km²) de superficie au Québec, quand on parle de la revendication territoriale qui englobe la Nation Innue.

2425 Puis je veux vous remercier, les membres de cette Commission du BAPE. J'ai déjà présenté mes collègues, et je suis extrêmement content, ici à ma gauche, on a quand même André Michel qui est un biologiste innu de ma communauté de Uashat Mani-Utenam. J'aurais aimé bien avoir, comme les Cris, à leur Convention de la Baie-James, d'avoir un expert innu devant nous ici avec vous, à la même table que vous, d'avoir l'opportunité, d'avoir nos experts aussi et de se faire entendre par rapport, dans n'importe quel projet de développement qui se situe sur le territoire qu'on revendique depuis des millénaires.

2435 Je vais présenter la Nation Innue! La Nation Innue est regroupée de neuf (9) communautés innues distinctes qui font partie du peuple innu, mais forment également respectivement des collectivités et sociétés distinctes autochtones au sein de la Nation Innue, chacune dotée d'une organisation particulière et formant respectivement des Premières Nations distinctes.

Toutes les Premières Nations sont également des peuples autochtones au sens de l'article 35 et 25 de la Loi constitutionnelle de 1982.

2440 Vous savez sans doute que depuis un an, on a quand même formé la Nation Innue où on s'est regroupé en décembre 2013 pour venir parler aussi d'une seule voix sur des nombreux enjeux importants, comme le dossier de l'uranium.

2445 Le Nitassinan est le territoire traditionnel innu qui englobe une partie importante de la péninsule Québec-Labrador.

2450 Je vais vous donner aussi un bref historique par rapport à l'occupation du territoire ancestral de la Nation Innue. Les Innus occupent et gèrent depuis des temps immémoriaux une grande partie du Québec et du Labrador. Nous avons des droits partout sur ce territoire dont le titre aborigène et d'autres droits ancestraux.

Je pourrais quand même parler de la situation des Innus qui est quand même semblable à celle de la Nation Tsilhqot'in en Colombie-Britannique, puisque nous revendiquons, mais je dirais plus nous affirmons le titre ancestral sur notre territoire, un titre que nous n'avons jamais cédé ou autrement perdu.

2455

Et puis ce principe de base auprès de la Nation Innue, il défend vis-à-vis l'utilisation de son territoire, on demande aussi vraiment essentiellement le consentement libre et éclairé des Innus avant d'entreprendre tout projet de développement sur notre territoire traditionnel.

2460

L'exigence première qu'on a, c'est qu'il faut notre consentement et qui ressort également de notre titre aborigène et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qu'on peut quand même regarder l'article 32 sur les peuples autochtones, c'est un point très important pour nous.

2465

Quand on parle de l'acceptabilité sociale, il est vraiment crucial pour tout projet, c'est une composante essentielle de l'acceptabilité sociale, c'est le consentement des Premières Nations, et particulièrement dans le cas d'un type de développement aussi dangereux et risqué que l'uranium.

2470

Quand on parle de la vision de la Nation Innue par rapport au développement territorial, la Nation Innue vise un équilibre entre, d'une part, un développement responsable et de l'autre, la protection de l'environnement et du mode de vie traditionnel des Innus qui en dépend, le tout dans le respect de nos droits. Évidemment qu'on exige toujours le consentement des projets.

2475

En cas de développement responsable, les Innus veulent être des vrais partenaires.

2480

Très récemment, depuis quelques mois, on a formé une coalition de trois (3) nations, soit la Nation Innue, les Malécites et les Mig'maq quant au projet de gaz-pétrole dans le golfe du Saint-Laurent. Là, on demande quand même un moratoire par rapport, on est opposé au projet de développement par rapport dans le golfe du Saint-Laurent.

2485

Je vais énumérer quelques points sur les dangers de l'uranium. Tel que nous avons expliqué dans notre mémoire – notre mémoire, je ne sais pas si vous l'avez lu – mais pour moi, les mémoires souvent sont beaucoup laissés dans les filières des gouvernements. Je sais pas, peut-être qu'un jour, on va peut-être changer le système de présentation auprès des institutions, que ce soit les nations innues ou bien d'autres partenaires qui veulent faire valoir leur point de vue.

Tel que nous avons expliqué dans notre mémoire, la Nation Innue considère que la filière uranifère constitue, tout comme le forage pour du gaz, pétrole dans le golfe du Saint-Laurent, un exemple de développement irresponsable. Donc de la même manière que les Cris et les chefs de

2490 l'assemblée des Premières Nations du Québec du Nord-Est et du Labrador, la Nation Innue s'oppose sans réserve à toute exploration ou exploitation d'uranium sur son territoire traditionnel.

L'uranium présente des dangers majeurs et irréversibles pour notre peuple, notre territoire et notre mode de vie traditionnel.

2495 On a souvent entendu durant les audiences du BAPE, dont par la CCSN, que c'est pas grave s'il y a des risques avec les mines d'uranium, parce que les mines sont dans le Nord, et le Nord est inhabité. On est là aujourd'hui pour rappeler qu'on est là, nous autres. On habite, occupe et utilise tous les coins de notre partie du Nord, notre Nitassinan depuis des millénaires.

2500 Si l'eau et la terre sont contaminées par la radiation des mines d'uranium, les caribous le seront aussi. Et si les caribous sont malades, les Innus le deviendront aussi.

Dans notre culture et dans nos vies, la terre, les animaux et l'Innu ne font qu'un.

2505 Nous sommes ceux qui devront vivre avec les risques et dangers immenses des mines d'uranium et ce, pour des générations et des générations à venir pour des milliers d'années. Nous ne sommes pas prêts à sacrifier des zones de notre territoire qui seront contaminées à jamais.

2510 Quand tu y penses comme il faut, c'est une vraie maladie, cette idée de faire un peu de profit pour quelques années et en retour, sacrifier des endroits à jamais. Ce n'est pas nouveau, cette idée de sacrifier bien sûr, c'est le fondement de notre économie malsaine.

2515 On sait maintenant qu'on a sacrifié la moitié de la faune, animaux, poissons, oiseaux sur terre dans les quarante (40) dernières années. Et là, on a un gouvernement au Québec qui refuse de protéger le caribou, l'animal qui est plus sacré pour les Innus. Si ça voudrait dire que perdre un seul emploi forestier, c'est peut-être le temps de repenser nos affaires, est-ce qu'il est même permis de dire non à un projet ou à une industrie?

2520 Les gouvernements non-autochtones semblent jamais dire non, mais nous, on dit non à l'uranium.

2525 C'est peut-être le temps d'écouter la sagesse des Premières Nations. Nous avons quand même appris quelques affaires en vivant en harmonie avec notre Nitassinan pour des milliers d'années. Les Innus et les autres peuples autochtones sont les principaux intéressés de la question de l'uranium, parce que c'est nous qui serons appelés à vivre avec les impacts, et nous disons non à l'uranium. C'est ce que nous maintenons.

Merci beaucoup.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre mémoire très substantiel.

2535 Je vais me référer à un de vos textes dans votre mémoire, à la page 13, vous parlez de la réforme minière et vous dites qu'elle est fort incomplète.

2540 La réforme minière a, vous le savez, reconnu aux municipalités le droit d'exclure des portions du territoire si elle jugeait la chose incompatible avec les volontés d'aménagement de la population. Il n'y a rien d'équivalent pour les nations autochtones.

Alors je me demandais si vous avez des visées de ce genre et comment vous entendez vous y prendre, s'il y a des secteurs que vous voulez protéger particulièrement, parce que pour vos besoins, j'imagine que c'est le cas. Corrigez-moi si je me trompe.

2545 **PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :**

2550 Mais pour nous, la nature innue, je pense qu'on avait eu des pourparlers depuis quelques années ou bien quelques mémoires, comme je disais sur ma présentation, je pense que ça va prendre aussi nos plans d'aménagement innus. On propose beaucoup depuis quelques années au gouvernement du Québec des plans d'aménagement territorial, on veut créer des zones de développement, on veut créer des zones de conservation, puis on veut créer aussi des zones de protection du territoire.

2555 Le meilleur exemple qu'on peut avoir, bien, l'uranium, c'est un moratoire, pour nous, qu'on demande. C'est quand même des zones sacrées, nous aussi, on parle d'animaux, on parle de beaucoup de choses par rapport, on parle des portages, évidemment, je pense que ça va être important que les Premières Nations soient écoutées dans tout projet de développement qui va se faire au cours des prochaines années.

2560 Nous, on prône quand même notre propre autonomie gouvernementale, notre propre système territorial. C'est important d'entendre la voix des Premières Nations.

2565 Avec le jugement Tsilhqot'in, je pense que ça donne un bon son de cloche par rapport à des projets de développement qui sont situés sur le territoire ancestral de la Nation Innue.

PAR LE PRÉSIDENT :

2570 Quand vous dites que la nouvelle loi n'ajoute rien de nouveau, parce que vous dites, c'est un simple rappel de l'obligation constitutionnelle du gouvernement de consulter et d'accommoder les Premières Nations, des exigences de la Cour suprême du Canada.

2575 Mais vous dites, par contre les articles font défaut de mentionner le concept corollaire et essentiel d'accommodement. Alors quelle différence vous faites entre l'obligation constitutionnelle de consulter et l'accommodement?

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2580 Bien pour moi, l'accommodement, ça peut être le consentement d'un projet de développement. Ça, c'est d'accommoder aussi par rapport à des droits qu'on a auprès du territoire.

2585 On parle de l'acceptabilité sociale, je pense que les Premières Nations ont des droits depuis quand même des millénaires, mais ils ne sont pas reconnus. Mais quand même, quand ils sont situés, les projets de développement, déjà les droits ancestraux sont déjà touchés, même par rapport à l'exploration.

2590 Quand on consent des baux, des claims, moi, je pense que déjà, tout de suite en partant, l'exploration, on devrait déjà informer le monde, faire un genre de consultation précédent.

PAR LE PRÉSIDENT :

2595 Est-ce que vous dites que le gouvernement devrait vous consulter avant d'accorder des claims dans un territoire précis?

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2600 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2605 OK.

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2610 Surtout le territoire qu'on revendique, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends ça, mais je voulais savoir si c'était ça précisément. Si vous vouliez, avant que les claims soient accordés, ou après.

2610

Mais quand vous dites – moi, j'aimerais comprendre un point! Vous avez dit, l'accommodement, c'est notre consentement, par exemple quand il y a un projet.

Mais l'obligation de consulter et le consentement, ça me semble deux (2) choses différentes. Parce que là, quand vous dites accommoder, il faudrait qu'on donne notre accord, ça, c'est un droit de veto.

2615

Consulter, c'est pas un droit de veto. Il me semble qu'il y a une différence entre les deux (2). Est-ce que vous en voyez une ou s'il y en a pas, puis c'est moi qui ne saisis pas?

2620

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

Mais l'obligation de consulter et d'accommoder, c'est encore la Cour suprême qui a donné auprès de la Nation Haïda, sinon, les gouvernements auraient quand même continué à donner des approbations de projets sans le consentement des Premières Nations.

2625

Il y eu beaucoup de jugements par rapport au niveau des droits autochtones depuis quelques années, mais la Nation Haïda, eux autres, ont gagné quand même par rapport à l'obligation de consultation et d'accommoder leurs communautés.

2630

C'est la même chose auprès des Premières Nations au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Donc je comprends le sens que vous donnez au mode accommodement, c'est ce que je voulais préciser.

2635

PAR Me MORGAN KENDALL :

Bien, c'est exactement ça, c'est une question d'interprétation. Comme là, vous venez un peu de donner l'interprétation des gouvernements de consulter. Pour eux, souvent, consulter, c'est juste informer la population, informer les Premières Nations alors que du point de vue des Premières Nations, ça ressemble beaucoup plus à du consentement.

2640

2645 Non, je dis pas votre opinion personnelle, je dis juste que c'est une question d'interprétation, le concept de quel droit, quel rôle, quel mot à dire les Premières Nations devraient avoir sur un projet.

2650 Puis c'est la grande faille de la réforme minière, c'est que toute la question de l'exploration, comme vous avez dit, il n'y a aucune consultation au Québec pour les claims, ni pour les travaux d'exploration, alors que partout ailleurs au Canada, les Premières Nations sont consultées avant qu'il y ait des travaux d'exploration.

2655 C'est ça la grande critique des Premières Nations l'année passée. C'est que dans les autres provinces, que ce soit l'Ontario ou la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, une grande partie du territoire des Innus se trouve au Labrador, quand les travaux d'exploration se font au Labrador, le gouvernement de Terre-Neuve consulte les Innus avant d'autoriser les travaux d'exploration.

2660 Alors que le Québec, il n'y a aucune consultation qui se fait.

C'est une des grandes critiques des Premières Nations de la réforme minière.

PAR LE PRÉSIDENT :

2665 Joseph, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE :

2670 Oui, juste une. C'est toujours une tristesse de passer après mon collègue, parce qu'il épuise toutes les questions, mais il m'en reste une quand même!

2675 Vous avez indiqué que vous cherchez, que la Nation Innue cherche un équilibre entre le développement responsable et la protection de l'environnement. Et une des façons qui caractérisent le développement responsable, c'est d'y être associé, d'être partenaire. Je présume partenaire à la fois politique, mais ça pourrait également être un partenaire économique.

Et puis ensuite, vous avez indiqué que pour la filière uranifère, vous jugez que le développement est irresponsable.

2680 Est-ce qu'il est irresponsable – est-ce qu'il pourrait être responsable si vous êtes partenaire ou indépendamment du partenariat, pour vous, il est irresponsable, pour les raisons que vous avez évoquées par la suite, en termes de dangerosité et risques associés à l'uranium?

PAR M. ANDRÉ MICHEL :

2685

Bonjour, André Michel, conseiller en environnement. Je vais essayer de répondre à une partie de la question. Nous autres, on le considère totalement irresponsable, parce qu'il y avait une question qu'on avait posée au BAPE, une question fort simple : doit-on continuer à pouvoir consommer la nourriture traditionnelle! Puis on n'a jamais obtenu de réponse.

2690

On l'a exprimé au cours du BAPE. C'est pour ça qu'on considère, c'est des répercussions qui vont se tenir pendant des milliers d'années, puis je pense que ça vient d'être exprimé dans notre mémoire, concernant la nourriture traditionnelle.

2695

Vous avez parlé que quand il va y avoir une installation de mine, il n'y aura personne autour, mais nous autres, on occupe l'ensemble du territoire, puis à ce que je sache aussi, les animaux se déplacent aussi, ils peuvent aller proche des mines, recirculer, puis à la fin de tout, c'est nous qui consommons ces animaux-là.

2700

Puis il y avait une partie de la réponse qui a été donnée par Santé Canada qui disait que les contaminants d'uranium s'accumulaient au niveau des os, puis il y avait une possibilité de danger quand on faisait bouillir des os pour les bouillies de poisson, au taux de trop de contamination.

2705

Mais moi, j'avais exprimé par rapport à la graisse de caribou. C'est qu'au niveau de la graisse de caribou, moi, je dirais que c'est comme consommer directement l'os, parce que l'os est broyé, tout le bouillon est extrait, puis c'est ce qu'on avait exprimé.

2710

Quand on n'est pas capable de répondre à la question : va-t-on pouvoir continuer à consommer de la nourriture traditionnelle, on trouve que la filière uranifère, c'est pour ça que c'est inacceptable pour notre communauté.

PAR LE COMMISSAIRE :

2715

Je profite de l'occasion pour réitérer un peu l'information que j'ai précisée au tout début de soirée, à l'effet que nous avons retenu votre question effectivement, et c'est vous qui l'avez soulevée lors d'une rencontre lors de la deuxième phase, et pour la Commission, c'est une question cruciale à laquelle il faut apporter réponse.

2720

Et c'est la raison pour laquelle depuis cette réunion, la Commission travaille avec notamment le Conseil de la santé et des services sociaux cri pour établir, parce qu'ils ont fait quand même tout un monitoring de la diète alimentaire, à partir de laquelle on peut extraire des informations pour quantifier la nourriture, le nombre de jours où cette nourriture-là est ingérée, le poids approximatif,

etc., selon différents scénarios, ce qui nous permettrait d'avoir différents scénarios d'exposition et différents risques associés à ces expositions-là.

2725

Donc pour nous, c'est tout simplement pour vous dire, c'est vrai qu'il n'y a pas eu encore la réponse, mais pour nous, c'est une question extrêmement importante.

PAR LE PRÉSIDENT :

2730

Oui monsieur McKenzie.

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2735

Moi aussi, j'ai une question au commissaire. C'est quand même par rapport à notre mémoire de la Nation Innue, je veux juste lire un extrait de la page 28 de notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2740

À quelle page s'il vous plaît?

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2745

À la page 28, 7.3. Ça indique dans notre mémoire:

«Prenons l'exemple du fait que bon nombre d'études et d'informations sur la filière uranifère et la radioactivité en général n'ont pas été considérées par certains scientifiques durant le processus du BAPE, comme par exemple l'Institut national de santé publique du Québec qui a décidé d'écarter certaines études et informations dans la production de son étude.»

2750

Puis à la page 25, sur le 6.1, quand on a fait notre mémoire, qu'on a rédigé le mémoire, c'était comme surpris par rapport, quand on regarde 6.1, ça indique:

2755

«Comme note l'Institut national de la santé publique du Québec: Une fois l'uranium extrait, environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) – je dis bien quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) – de la radioactivité des minerais d'origine demeurent dans les résidus miniers ou les autres déchets. Considérant leurs longues demi-vies ou bien des milliers d'années, le thorium 230 et le radium 226 demeurent présents pour une longue période de temps.»

2760

Pourquoi que l'Institut national n'a pas considéré, qu'est-ce qui est bon, qu'est-ce qui est pas bon pour le BAPE par rapport, ou même aux scientifiques québécois qui sont présentés, par rapport, c'est sorti par l'Institut national, on parle d'un institut, là!

PAR LE PRÉSIDENT :

2765 Mais c'est précisément à eux qu'on leur demande de compléter pour apporter des réponses à ces questions. On veut, dans le rapport à vous apporter, un éclairage qui, jusqu'à présent, n'était pas là, et nos questions, en tout cas, visent à essayer de donner de la substance à cette réponse.

PAR LE COMMISSAIRE :

2770 Il faut noter aussi que la démarche enclenchée par la Commission auprès de l'Institut national n'est pas toute récente. La Commission a déjà fait une première demande, adressé une première demande à l'Institut national de santé publique à partir de laquelle elle a reçu une réponse à laquelle faisait d'ailleurs référence votre collègue.

2775 Cette réponse ne satisfait pas pleinement les membres de la Commission, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de poursuivre cette quête d'information, mais qui passait, selon nous, par des données que l'Institut n'avait pas en sa possession, et c'est la raison pour laquelle nous avons adressé une demande au Conseil de la santé et des services sociaux qui pouvait nous aider à cet effet.

2780

PAR LE PRÉSIDENT :

2785 J'aurais une dernière question. Ça nous a été soulevé dans d'autres territoires autochtones, l'ouverture du territoire par des routes, par des projets.

Pour vous, c'est une bonne ou une mauvaise chose, et pouvez-vous nous expliquer le pourquoi de votre réponse?

2790 **PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :**

Pouvez-vous récapituler la question s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT :

2795 Oui. L'ouverture des territoires vierges pour l'instant des grandes forêts nordiques, où est-ce que vous chassez, pêchez, trappez, etc. Cette ouverture, si elle est de plus en plus constante, il y a de plus en plus de routes, il y a de plus en plus de projets, est-ce que pour vous, cette ouverture du territoire, c'est une bonne ou une mauvaise chose pour les membres de vos communautés?

2800

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2805 Bien, je pourrais peut-être citer l'exemple de IOC. IOC, c'est la première minière qui est venue sur le territoire ancestral, qui a ouvert le territoire. Ça fait qu'on parle du chemin de fer, mais ça a quand même eu des effets néfastes par rapport aux activités traditionnelles de ma communauté.

2810 On a délaissé un peu l'environnement par rapport à la construction du chemin de fer. Il y a eu des barrages qui sont situés sur le territoire ancestral.

2815 Il y a des bons puis des mauvais côtés dans les projets de développement. Mais je dis toujours quand même, ça prend quand même des experts innus. Quand on parle de projets de développement, nous aussi, il faut quand même qu'on ait nos propres experts, comme la société québécoise a des experts, que ce soit des biologistes ou bien dans n'importe quel domaine en matière d'environnement, en matière juridique.

Je pense que c'est important pour nous aussi, puis même auprès des aînés. Les aînés, pour nous, ce sont des scientifiques, des spécialistes par rapport au territoire.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2825 Est-ce qu'entre les aînés et les plus jeunes, il y a des visions différentes sur cette question-là? Est-ce que les jeunes aiment avoir plus d'accès au territoire, plus de routes, plus de voies d'accès, puis les aînés voient peut-être autre chose? Je ne sais pas, je vous lance la question pour voir qu'est-ce qui se passe dans vos communautés.

PAR LE CHEF MIKE MCKENZIE :

2830 Bien c'est sûr, les aînés prennent une place très importante par rapport au territoire, depuis des millénaires. Les aînés, c'est quand même les premiers répondants auprès de l'histoire des Premières Nations.

2835 Aujourd'hui, la nouvelle génération, on prône quand même, on parlait tantôt de mon intervention des plans d'aménagement territorial. Pour nous aussi, c'est important de démontrer qu'on se considère comme un gouvernement aussi, un gouvernement innu. On veut quand même préserver le territoire intact aussi, on veut avoir des zones de protection, comme je mentionnais tantôt, des zones de conservation.

2840 Il est primordial de laisser auprès des générations futures. Moi aussi, j'ai des enfants, j'ai des petits-enfants, comme les autres membres de ma communauté ou bien des membres de la Nation

Innue. Je pense que c'est très important qu'on ait notre mot à dire dans les projets de développement, surtout qu'il y a des revendications territoriales qui sont pas encore terminées auprès des gouvernements.

2845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Eh bien, messieurs, il nous reste à vous remercier pour votre mémoire qui est fort substantiel et pour les réponses que vous venez de nous donner.

2850 Alors comme vous êtes les derniers intervenants ce soir et que je ne crois pas qu'il y ait d'autres intervenants, madame Leblanc, non!

2855 Alors je remercie tout le monde de votre présence, de votre implication, et puis voilà, nous allons ajourner l'audience pour reprendre demain après-midi avec toute une liste d'autres personnes.

Alors messieurs, merci beaucoup.

2860 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 25 NOVEMBRE 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

2865 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

2870